

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title on header taken from:/
Le titre de l'en-tête provient:

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

LE PROPAGATEUR

Volume VIII.

1er Mai 1897,

Numéro 5.

BULLETIN

29 avril 1897.

* * Canada.—L'émotion la plus vive agite en ce moment toutes les industries au Canada par suite du remaniement des droits de douane, mis en vigueur depuis le 23 de ce mois.

On sait qu'un des points du programme libéral était la réduction des taxes douanières, l'application des maximes du libre-échange et surtout la réciprocité commerciale avec les Etats-Unis, afin d'avoir, disait-on, le grand marché de notre puissante voisine aux produits canadiens. Mais on sait comment les Etats-Unis ont accueilli les propositions du gouvernement canadien. La loi Dingley a relevé les droits, abaissés par le tarif Wilson et aujourd'hui on est presque revenu au système prohibitif auquel le président actuel, M. MacKinley doit son élection.

D'un autre côté, M. Laurier s'est trouvé en présence des gros fabricants qui tenaient à être assurés que leur industrie serait protégée. Aussi a-t-il fallu accepter leurs justes réclamations et il en est résulté qu'on a, pour ainsi dire, adopté la politique de protection du parti conservateur. Quelques articles, comme le maïs, comme les tissus de cotons ont vu leurs droits, abaissés, malgré les réclamations des cultivateurs, tandis que ces mêmes cultivateurs étaient condamnés à payer plus cher l'alcool, les tabacs, les machines etc, etc. De plus le nouveau tarif donne un droit préférentiel de 25 o/o au profit du commerce anglais, ce qui amène des complications assez sérieuses dont on ne peut prévoir la fin.

—Les élections provinciales pour Québec ont lieu le 11 du mois prochain. Celles de la province de la Nouvelle-Ecosse sont déjà faites et la presque totalité des sièges appartiennent au parti libéral. En réalité les élections se divisent ainsi : 33 libéraux contre 5 conservateurs.

Ajoutons que, dans cette province de la Nouvelle-Ecosse, il y a eu une élection fédérale, celle de Colchester, et que le candidat libéral a triomphé à une très faible majorité.

—Signalons enfin que le successeur de Mgr Fabre n'est pas encore nommé et que l'ablégat du Pape, Mgr Merry del Val, continue l'enquête dont il a été chargé et qu'après avoir visité Québec, Valleyfield, il est en ce moment à Ottawa, d'où il doit prochainement se rendre en Ontario et à Winnipeg.

—Mgr Bégin qui était resté en France à faire une cure d'eau à Vichy, doit revenir la semaine prochaine à Québec.

**** Europe.**—Comme nous l'avons annoncé dans nos précédents bulletins, la guerre a été déclarée entre la Turquie et la Grèce. C'est la Turquie qui a pris l'initiative de cette déclaration. En même temps les troupes turques ont franchi à Milita, sur la frontière de Macédoine, les limites du territoire Grec. La fortune des armes a été d'abord favorable aux Grecs, qui, par un mouvement assez osé ont pu couper l'armée turque, brûler une ville non loin d'Essalone, où un grand nombre d'approvisionnements, de munitions sont tombés entre leurs mains. Cette victoire n'a pas eu de suite, et les nouvelles de samedi dernier annoncent que Larissa, la capitale de la Thessalie, a dû être évacuée par les Grecs, qui sont décidés à se replier et à s'appuyer sur une ligne de défense plus rapprochée de la capitale.

Les Turcs après leur premier échec ont repris l'offensive et, changeant leur général en chef qui est aujourd'hui l'ancien défenseur de Plewna, Osman Pacha, sont sur le point d'occuper toute la Thessalie.—Il est vrai que les Grecs ont obtenu sur les limites de l'Épire à Arta quelque succès, mais sans grande portée.

C'est cette heure de découragement dans l'armée Grecque que les Puissances attendent pour imposer l'armistice aux combattants et négocier une paix qui ne satisfera aucun des partis belligérants. Mais on aura — ce qui est très important — éviter la guerre générale et tout le monde poussera un soupir de soulagement, jusqu'à la nouvelle explosion dont les incidents actuels font prévoir le prochain retour.

Ce qu'il y a de triste dans cette situation, c'est de voir un vaillant petit peuple, combattant pour le droit, pour la justice, pour l'humanité contre l'iniquité, l'oppression et le fanatisme, obligé de céder au nombre et de traiter avec un vainqueur méprisé et cela de par la volonté des Puissances européennes. — Il y a là un fâcheux exemple à tous les points de vue. C'est de la politique d'égoïsme. Ce n'est point celle des grandes et nobles actions.

Et maintenant comment tout cela finira-t-il ? Naturellement ce ne peut-être qu'en sacrifiant à ce désir de paix qui est naturel, mais qui ne résout rien. On réparera encore le tapis Turc pour lui donner plus de durée, c'est-à-dire pour fournir aux Ottomans une nouvelle occasion de faire des victimes et de sacrifier des chrétiens.—Quand l'Europe aura-t-elle donc le courage d'envisager la question de sangfroid et de jeter dehors cette loque pourrie ?

L'opinion publique s'est déjà prononcée en Angleterre et en France, surtout en France, et aussi en Italie. Dans ces pays, en effet, malgré les entraves apportées par la diplomatie, le sentiment général est favorable aux grecs, mais l'égoïsme empêche que ce sentiment ne se produise plus énergiquement.

Les dernières nouvelles du théâtre de la guerre annoncent qu'une émeute s'est produite à Athènes, que le roi de Grèce est menacé d'être expulsé, que le gouvernement de la République serait proclamé. C'est un effet de la première stupeur causé par la défaite, mais il faut attendre de nouveau détail. Le concert européen va être appelé à dire son mot.

* * Rome.—Le Saint Père, — dont la santé résiste merveilleusement aux infirmités de l'âge, — a reçu un grand nombre de visiteurs, car à cette époque de l'année, Rome est remplie d'étrangers. — Dans le dernier consistoire, trois cardinaux français ont été élus, Mgr Couillié, archevêque de Lyon, Mgr Labouré, archevêque de Rennes, Mgr Sourieu, archevêque de Rouen. Ces choix portent le nombre des cardinaux français à sept.

* * *

* * France.—En France, on annonce les nominations suivantes : de Mgr Servonnet, comme archevêque de Bourges, de M. l'abbé Germain, curé à Nîmes, comme évêque de Rodez, de M. l'abbé Hazera, curé de Bordeaux, à l'évêché de Digne, et de Mgr Bardel, à l'évêché de Séez.

VERRAX

MARIE MIROIR DE JUSTICE

OU

MARIE NOUS ENSEIGNANT PAR SES EXEMPLES

A REMPLIR NOS DEVOIRS ENVERS DIEU

Trente et une Lectures nouvelles pour le Mois de Marie, enrichies de nombreux et saisissants Exemples inédits

Par L'Abbé HIMONET

Ancien Curé-Doyen de Souilly, Auteur de plusieurs ouvrages

*Ouvrage approuvé et recommandé par Mgr l'Évêque de Verdun.*5^e ÉDITION, REVUE ET CORRIGÉE

1 vol. in-12..... \$0.63

MARIE SES MYSTÈRES ET SON CULTE

OU QUATRE-VINGT-TROIS INSTRUCTIONS NOUVELLES, INÉDITES SUR LA SAINTE VIERGE

8 sur la Conception ; 7 sur la Nativité ; 3 sur le saint Nom de Marie ; 5 sur la Présentation, 8 sur l'Annonciation ; 6 sur la Visitation ; 2 sur la Maternité divine (Noël) ; 6 sur la Purification ; 3 sur Notre-Dame des Sept Douleurs ; 8 sur l'Assomption ; 6 sur la

Dévotion à Marie et ses Pratiques ; 5 sur le Rosaire et le Chapelet ;

7 sur l'Archiconfrérie ; 6 sur la Consécration à Marie un jour de Première Communion ;

1 Acte de Consécration à Marie pour la Première Communion ; 3 sur N.-D. du Mont-Carmel.

Par M. HIMONET

Doyen démissionnaire de Souilly.

OUVRAGE APPROUVÉ PAR NN. SS. ROSSAT ET HACQUARD, ÉVÊQUES DE VERDUN ;

PAR LL. ÉMINENCES LES CARDINAUX MATHIEU ET DONNET ; PAR NN.

SS. LES ÉVÊQUES DE RODEZ, METZ ET STRASBOURG, ETC.

Septième édition revue, corrigée. Augmentée de trois instructions sur Notre-Dame du Mont-Carmel.

2 vol. in-12..... \$1.50

CHASSE ET PECHE**AU CANADA****Par M. J. M. Lemoine**

1 vol. in-8..... \$1.00

L'ARBORICULTURE**MODERNE**

Traité pratique indiquant la manière d'établir et d'entretenir un verger, la culture des arbres fruitiers et de la vigne, etc.

Par L. BAILLEUL

1 vol. in-12..... \$0.30

L'ART D'ÉLEVER LES OISEAUX**EN CAGE****ET EN VOLIÈRE****Par Mlle Céline FLEURIOT**

Contenant la description des oiseaux de volière, leurs mœurs, leur nourriture en cage, les symptômes de leurs maladies, moyens de les soigner, etc.

1 vol. in-12..... \$0.50

LE JARDINIER FLEURISTE

INDQUANT LA MANIÈRE D'ÉTABLIR ET DE DISTRIBUER UN JARDIN D'AGRÉMENT,

la culture des fleurs, plantes et arbres d'ornement en serre et en plein air, les travaux de chaque mois et les moyens de préserver les plantes des maladies et des animaux qui les attaquent.

Par V. Fournier

1 fort vol. in-12 illustré..... \$0.75

LE JARDINIER

DES

PETITS JARDINS

Indiquant la manière de cultiver toutes les plantes potagères, le choix, la plantation, la greffe et la taille des arbres fruitiers, etc.

Par Rousselon et Vibert1¹/₂ vol. in-12..... \$0.50**MAISON RUSTIQUE****DES DAMES****Par Mme Millet-Robinet**14^e édition.

2 fort vol. in-12 illustrés..... \$2.00

MANUEL**D'ECONOMIE DOMESTIQUE****Par le Recorder****Testard de Montigny**

1 vol. in-12..... \$0.60

TRAITÉ

DE LA

Pêche à la Ligne**ET AU FILET**

DANS LES

RIVIERES ET LES ETANGS**Par René et Liersel**

1 vol. in-12..... \$0.40

NOTES D'UN CATECHISTE⁽¹⁾

(Suite)

102. Q.—Combien de temps Jésus-Christ resta-t-il sur la terre, après sa résurrection ?

Après sa résurrection, pendant quarante jours... Jésus-Christ resta donc *pendant 40 jours* sur la terre.

Le nombre *quarante* semble être un chiffre mystérieux : ce fut pendant 40 jours et autant de nuits que Dieu fit pleuvoir sur la terre les eaux du déluge ; — pendant 40 années, le peuple hébreu erra dans le désert, avant d'entrer dans la terre promise ; Moïse demeura 40 jours et autant de nuits, sans boire ni manger, sur la montagne avec le Seigneur ; — Jésus-Christ lui-même jeûna 40 jours et autant de nuits dans le désert, avant de commencer sa vie publique ; il séjourna encore 40 jours sur la terre après sa résurrection, avant d'entrer dans sa vie céleste.

Quarante
jours

Jésus-Christ apparut fréquemment à ses Apôtres... *Apparaître* signifie devenir *visible* ou *sensible*.

Jésus-Christ ressuscité possédait en son corps les qualités des corps glorieux : *agile* et *subtil*, il avait donc pu s'échapper du sépulcre sans l'ouvrir, et pénétrer dans le Cénacle les portes restant fermées ; il pouvait se rendre présent en un clin d'œil dans des lieux différents, et nonobstant les distances.

Possibilité
des
apparitions

De fait, il apparut *fréquemment* à ses Apôtres ; d'après l'Évangile, il se montra cinq fois le jour même de sa résurrection : A Marie Madeleine, (Joan. XXI), — aux saintes femmes venues le matin pour l'embaumer plus parfaitement, (Math. XXVIII), — à saint Pierre, — aux deux disciples allant le soir à Emmaüs, (Luc XXIV), — enfin à dix Apôtres réunis dans le Cénacle, Thomas étant absent.

Fréquence
des
apparitions

Le dimanche suivant, Thomas étant présent, Jésus vint de nouveau au milieu du collège apostolique, (Joan. XX) ; — il apparut encore aux Apôtres sur les bords du lac de Tibériade, (Joan. XXI) ; — puis dans un dernier repas, (Marc. XVI), — ensuite sur une montagne de Galilée, (Math. XXVIII), — enfin sur le mont des Oliviers, le jour de l'Ascension (Luc XXIV).

Et comme les Évangiles n'ont pas tout écrit, et que saint Paul nous apprend que Jésus apparut aussi à saint Jacques et dans une circonstance à plus de 500 témoins, et à lui-même en particulier (I Cor. XV, 6, 7), il est probable que Notre-Seigneur a apparu bien d'autres fois, notamment à la Sainte Vierge.

Une tradition dit que c'est à sa Mère chérie que Notre-Seigneur apparut tout d'abord, après sa matinale résurrection.

(1) Archevêché de Montréal, 19 janvier 1897.
Permis d'imprimer les "NOTES D'UN CATECHISTE."
F. BOURGÉAULT V. C.

1^o
Prouver
sa
résurrection

pour montrer qu'il était vraiment ressuscité... *Montrer* a ici le sens de *démontrer* ou de *prouver*.

L'invitation que Jésus fit à Thomas de venir mettre son doigt et sa main, dans l'ouverture de ses plaies, n'avait pas d'autre but.

Jésus se fit servir des aliments, mangea en présence de ses Apôtres, après leur avoir montré ses pieds et ses mains et leur avoir dit : "Palpez et voyez, car un esprit n'a pas chair et os comme vous voyez que j'en ai." Luc, xxiv, 39-43.

Il est dit du reste dans le livre historique des Actes, "que Jésus démontra lui-même par beaucoup d'arguments qu'il était vivant, en leur apparaissant pendant 40 jours, et leur parlant du royaume de Dieu." Actes, I, 3.

Ces derniers mots "leur parlant, etc." indiquent que Notre-Seigneur employa ces 40 jours à compléter l'éducation de ses Apôtres, et à les instruire en particulier sur la constitution de l'Eglise, appelée souvent *royaume de Dieu*.

2^o
Instruire
ses
Apôtres

et achever de les instruire. *Instruire* ou donner des *instructions* se dit quelquefois d'un prince, qui donne une direction à son ambassadeur.

Les Apôtres, étant destinés à être les représentants visibles de Jésus-Christ et ses ambassadeurs avaient par conséquent à recevoir de Lui ses *dernières instructions*.

"J'aurais encore bien des choses à vous dire, avait déclaré Jésus-Christ après la Cène, mais vous ne pouvez en ce moment les porter." Joan. xvi, 12.

Après sa résurrection Jésus-Christ continua donc à leur expliquer les Ecritures et l'économie de la Rédemption ; il donna aux Apôtres le pouvoir de remettre les péchés ; il les investit de son autorité pour prêcher l'Evangile à toute créature ; il confia à Pierre l'autorité suprême dans la divine bergerie ; enfin il leur promit la perpétuelle assistance du Saint-Esprit.

Questions

A..... Le nombre quarante ? Apparaître ? Apparitions de J.-C. ?
B..... Double raison des apparitions de Notre-Seigneur ?

Réflexions

Retenons surtout, de ce qui vient d'être dit, la parole de Jésus à Thomas : "Ne sois plus incrédule, mais homme de foi. Tu as cru, Thomas, parce que tu m'as vu ; heureux ceux qui croiront sans avoir vu." Joan. xx.

Pratique

Croire fermement tous les mystères de la religion catholique.

103. Q.—Que fit Jésus-Christ le quarantième jour après sa résurrection ?

Le quarantième jour après sa résurrection... Ce fut un grand jour de *triomphe* pour Jésus-Christ.

A la fin d'une guerre ou après quelque victoire insigne, on accordait autrefois les honneurs du *triomphe* au général victorieux et à son armée : les ennemis vaincus ou les prisonniers délivrés formaient la plus belle partie du cortège du triomphateur, faisant son entrée dans la capitale.

Jour
de
triomphe

Notre-Seigneur ressuscité attendit donc jusqu'au *quarantième jour* pour faire son entrée dans le ciel, où il fut suivi par toutes les âmes des justes qu'il avait fait sortir des Limbes.

“ En montant au ciel, il a emmené avec lui les captifs.” Eph. iv, 8.

Jésus-Christ monta au ciel... Le *corps* et l'*âme* de Jésus ressuscité entrèrent alors dans la gloire céleste.

Ce fut un *jeudi* que Notre-Seigneur, apparaissant une dernière fois à ses disciples à Jérusalem, les mena hors de la ville, jusqu'à Béthanie et leur fit gravir la colline des Oliviers ; là il leur parla, puis ayant levé les mains, il les bénit, et tandis qu'il les bénissait il se sépara d'eux, étant porté vers le ciel, et une nuée le déroba à leurs yeux.

Récit
évangélique

Ils regardaient encore vers le ciel lorsque deux hommes vêtus de blanc se trouvèrent près d'eux et leur dirent : “ Hommes de Galilée, pourquoi demeurez-vous à regarder vers le ciel ? Ce Jésus, qui vous a été ravi au ciel, en revient de la même manière que vous l'avez vu y aller.” Luc, xxiv.

Voilà, dans sa simplicité, le récit évangélique.

par sa propre puissance... Par un acte de sa *volonté*.

Puissance
personnelle

Elie, Habacuc, le diacre Philippe furent enlevés dans les airs par une force surhumaine, qui leur était étrangère et non personnelle ; mais Jésus-Christ monta vers le ciel par la puissance de son *âme glorifiée*, qui pouvait mouvoir à son gré le corps qu'elle animait.

Toutefois la *glorification* de l'âme du Sauveur avait sa cause primordiale dans son union avec la *nature divine*.

Étant Fils de Dieu, il rouvrit au genre humain les portes du ciel, et y fit entrer à sa suite les *prémices* de sa Rédemption, les âmes des justes, décédés depuis le commencement du monde.

en présence d'un grand nombre de ses disciples... Après l'Ascension, il y eut dans le *cénacle* 120 disciples, avec Marie mère de Jésus au milieu d'eux. Act. i, 14.

Témoins

Ces disciples furent donc témoins à la fois de la Résurrection et de l'Ascension de Notre-Seigneur. Ils purent dire plus tard, avant de sceller de leur sang leur témoignage : “ Nous n'attestons que ce que nous avons vu de nos yeux, entendu de nos oreilles, touché de nos mains, depuis le jour où il reçut le baptême de Jean jusqu'à celui où il nous a été ravi.” I Joan, i, 1.

ce jour est appelé le jour de l'Ascension. *Ascension* a le sens de *monter* jusqu'à un endroit difficile à atteindre.

Ascension

Or, Jésus " est monté *au-dessus* de tous les cieux." Eph. iv, 10.

" Il est placé au-dessus de toutes les Principautés et de toutes les Puissances." Eph. i, 21.

A raison de son union hypostatique avec le Verbe, " il est assis à la droite de Dieu." Marc. xvi, 19.

Questions A..... Un triomphe? Celui de Jésus-Christ, d'après l'Évangile?
B..... Propre puissance? Nombre des témoins? Ascension?

Réflexions L'Église, chers enfants, a consacré une de ses fêtes les plus solennelles à célébrer ce grand mystère de Jésus, montant au ciel et nous indiquant le chemin que nous devons suivre pour y arriver. " Toutefois, dit saint Augustin, il ne faut pas oublier que l'orgueil ne monte au ciel avec le Dieu de l'humilité, ni l'avarice avec le Dieu pauvre, ni la mollesse avec le Dieu des douleurs, ni la volupté avec le Fils immaculé de la Vierge sans tache, ni aucun des vices avec le modèle de toutes les vertus."

Maximo Que la terre est méprisable, en comparaison du ciel!

104. Q.—Quelle place Jésus-Christ occupe-t-il dans le ciel?

Élévation
de
Jésus-Christ

Dans le ciel Jésus-Christ est assis à la droite de Dieu le Père tout-puissant. Ce sont les termes du Symbole des Apôtres : la proposition est donc *de foi*.

Longtemps d'avance, le Prophète royal avait entrevu cette gloire de Jésus-Christ. " Le Seigneur a dit à mon Seigneur : Asseyez-vous à ma droite, en attendant que je place vos ennemis en escabeau sous vos pieds." Ps.cxx.

Cette prérogative d'être assis à la droite du Père est exclusivement propre à Notre-Seigneur.

" Quel est en effet, demande saint Paul, celui des Anges à qui Dieu ait jamais dit : Asseyez-vous à ma droite?" Heb. i, 13.

Expliquons donc le sens de ces paroles.

105. Q.—Que signifient ces paroles : Est assis à la droite de Dieu le Père tout-puissant ?

Ces paroles signifient que Jésus-Christ... Remarquons d'abord que ces paroles sont *métaphoriques* ou figurées.

Être assis *Être assis* ne signifie pas ici l'état ou la position du corps de Jésus-Christ, mais désigne la possession stable et permanente de la gloire et de la puissance royale qu'il a reçues de son Père.

L'expression *être assis* implique donc deux idées : celle de repos et celle d'autorité royale ou judiciaire : Jésus-Christ en effet est comme un guerrier se reposant après la victoire, et comme un juge souverain assis pour juger tous les hommes.

A la droite de Dieu ne signifie pas que Dieu, esprit infini, ait une droite ou une gauche ; mais comme parmi les hommes, on croit honorer davantage celui à qui on donne la droite, nous employons cette idée dans l'ordre spirituel pour expliquer la gloire que Jésus-Christ, comme homme, s'est acquise au-dessus de toutes les créatures, et nous disons qu'il est assis à a droite de son Père.

A la droite
de
Dieu

comme Dieu, est égal à son Père... *Comme Dieu* signifie en sa qualité de *Fils unique de Dieu*.

1°
Comme
Dieu

Nous avons dit plusieurs fois déjà que la seconde personne divine est égale en toutes choses à la première par l'identité de nature ; par conséquent Jésus-Christ, personne divine, possède la gloire divine, la béatitude suprême, le pouvoir souverain de juger : ce sont autant de prérogatives propres à la divinité.

et que, comme homme, il occupe la première place... *Comme homme* signifie selon sa nature humaine.

2°
Comme
homme

Jésus-Christ, surpasse en dignité tous les êtres créés, les anges et les hommes : cette excellence provient non-seulement de l'union hypostatique, mais aussi de sa grâce habituelle, incomparablement plus grande en lui que dans toutes les autres créatures.

auprès de Dieu. Ces mots indiquent le rôle de *Médiateur* que Jésus-Christ exerce en notre faveur auprès de Dieu.

Rôle
de
Jésus-Christ
au ciel

" Il y a un *Médiateur* entre Dieu et les hommes, Jésus-Christ homme." I. Tim. II, 5.

" Si quelqu'un pèche, nous avons un *Avocat* auprès du Père, Jésus-Christ le Juste." I Joan. II, 1.

" Nous avons un *Pontife* qui a pénétré dans les cieux, Jésus-Christ, le Fils de Dieu." Heb. IV, 14.

" Ayant un tel *Pontife* et un tel *Médiateur*, conclut saint Paul, soyons plein de confiance."

A..... Sens des expressions, être assis ? A la droite de Dieu ?

Questions

B..... Comme Dieu ? Comme homme ? Auprès de Dieu ?

Notre-Seigneur, chers enfants, ne nous a pas laissés orphelins : en montant au ciel, il en a ouvert les portes et y a préparé des places.

Réflexion

Appliquons-nous à mériter cette récompense céleste.

Résolution

CHAPITRE NEUVIÈME

DU SAINT-ESPRIT ET DE SA DESCENTE SUR LES APOTRES

Lorsque saint Paul demanda aux disciples, qu'il trouva à Ephèse, " s'ils avaient reçu le Saint-Esprit ? " il en reçut cette réponse : " Mais nous n'avons pas seulement entendu dire qu'il y ait un Saint-Esprit." Act. XIX, 2.

Avis
au
Catéchiste

L'ignorance de beaucoup de chrétiens de nos jours n'est guère moindre que celle de ces Ephésiens ; et cependant l'Esprit-Saint est une personne divine, qui mérite nos adorations, qui ne cesse de sanctifier nos âmes, qui demeure parmi nous et en nous. " Ignorez-vous, disait encore saint Paul, que vos membres sont le temple du Saint-Esprit ? "

Avant d'expliquer aux enfants cet important sujet, ravivez en vous-même les sentiments de votre foi, implorez les lumières de cet Esprit de vérité.

Bien chers enfants,

Avis
aux
enfants

L'article huitième du Symbole est ainsi conçu : " Je crois au Saint-Esprit. " — Le Saint-Esprit est souvent représenté par une colombe, parce qu'il apparut sous cette forme au baptême de Notre-Seigneur, ou bien encore sous la figure de *langues de feu*, parce qu'il se montra ainsi le jour de la Pentecôte ; cependant le Saint-Esprit n'est point une colombe, ni des langues de feu, puisqu'il est un être spirituel que nous ne pouvons ni voir, ni toucher.

106. Q.—Qu'est-ce que le Saint-Esprit ?

Le Saint-Esprit... Voir l'explication de ce mot, q. 23.

Noms
du
Saint-Esprit

Le mot *Saint-Esprit* est celui qui exprime le mieux la manière dont la troisième personne divine procède des deux autres.

On désigne quelquefois le Saint-Esprit par d'autres noms : Notre-Seigneur, avant de mourir, promit à ses Apôtres " qu'il leur donnera un autre *Paraclet* " ou Consolateur, " qui demeurera avec eux éternellement, l'*Esprit de vérité*..." Joan. xiv, 16.

Avant de monter au ciel, Notre-Seigneur leur ordonna " de ne pas sortir de Jérusalem, mais d'y attendre la *promesse du Père*..."

Dans la liturgie de l'Eglise catholique l'Esprit-Saint est appelé Seigneur, Esprit créateur, Lumière des cœurs, Don de Dieu, Fontaine vivante, Onction spirituelle, Amour, etc.

est la troisième personne de la Sainte Trinité. Q. 24.

Personne
divine

Il est de foi que le Saint-Esprit est une *personne divine* véritable, réellement subsistante en soi, et à laquelle sont attribuées des opérations distinctes.

La relation de *Paternité* est ce qui distingue le Père du Fils ; la *Filiation* distingue le Fils du Père et du Saint-Esprit ; enfin, la *Spiration* constitue le Saint-Esprit, procédant du Père et du Fils.

Question

A..... Divers noms de la troisième personne divine ? Relations ?

Réflexion

L'hérésiarque Macédonius, qui le premier osa attaquer la divinité du Saint-Esprit, eut une fin malheureuse : après avoir été chassé de Constantinople, où il avait surtout propagé ses erreurs, il s'en alla mourir de honte et de chagrin dans une campagne voisine.

Doxologie

Dire avec piété : " Gloire au Père, et au Fils et au Saint-Esprit. "

107. Q.—De qui procède le Saint-Esprit ?

Le Saint-Esprit procède... Le mot *procéder* indique qu'une chose vient ou sort d'une autre. Procéder

En théologie, le mot *procession* désigne l'origine d'une chose venant d'une autre ; par exemple, il y a procession dans un fils par rapport à son père.

C'est ainsi que Notre-Seigneur a dit : " Je procède de Dieu." La procession du Verbe porte le nom particulier de *génération* ; la procession du Saint-Esprit porte celui de *spiration*.

du Père et du Fils. Le Saint-Esprit procède du Père et du Fils, comme d'un seul principe : c'est de foi.

Cet article de foi fut attaqué en 866 par Photius, qui fit tomber dans le schisme une partie de l'Orient. Photius, qui lui aussi mourut plus tard en exil, admettait que le Saint-Esprit procède du Père, mais *non du Fils*. Aveuglé par son orgueil et son antipathie contre Rome, il ne voyait pas dans les textes évangéliques cette vérité énoncée, sinon en propres termes, du moins *en substance*. " Car, dit le Catéchisme du Concile de Trente, l'Esprit-Saint est appelé, dans l'Écriture sainte, tantôt l'Esprit du Christ, tantôt l'Esprit du Père ; il est envoyé tantôt par le Père, tantôt par le Fils ; ce qui montre clairement qu'il procède également et du Père et du Fils." Hérésie
Doctrines catholique

Le second Concile de Lyon définit ce point en ces termes : " Le Saint-Esprit procède du Père et du Fils, non comme de deux principes, mais comme d'un seul, non par deux spirations, mais par une seule."

La spiration du Saint-Esprit appartient donc au Père et au Fils.

A..... Procéder ? Procession ? Photius et sa condamnation ? Question

Admirons, chers enfants, la justice de Dieu qui s'exerce à la longue sur les nations comme sur les individus ! Constantin avait fondé un grand empire chrétien sur les ruines du paganisme romain. Constantinople, ou ville de Constantin, était la capitale d'un vaste royaume ; mais de bonne heure, cet empire grec fut troublé par des dissensions religieuses : il y eut des empereurs et des patriarches hérétiques... Enfin le schisme ayant été consommé, le pape Nicolas V prédit à ces Grecs obstinés qu'ils subiraient bientôt le sort du figuier stérile, dont il est parlé dans l'Évangile. Punition d'un peuple

La prédiction ne tarda pas à se réaliser : le 23 mai 1453, le jour même de la Pentecôte, Mahomet II s'empara de Constantinople, mit fin à l'empire grec et lui substitua la domination turque.

108. Q.—Le Saint-Esprit est-il égal au Père et au Fils ?

Oui, le Saint-Esprit est égal au Père et au Fils... L'égalité des trois personnes divines a été établie, q. 25. Égalité du Saint-Esprit

Voici encore quelques paroles du Concile de Constantinople :
 " Il faut croire *au nom* du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit, c'est-à-dire à la divinité, puissance et substance, qui est *une* dans le Père, le Fils et le Saint-Esprit : trois personnes parfaites, ayant une *égale* dignité et régnant de toute éternité, Trinité increée, coéternelle et *consubstantielle*."

Rien de plus clair et de plus décisif que ces paroles.

et il est Dieu comme le Père et le Fils... C'est de foi.

Hérésie
condamnée

Macédonius avait soutenu que le Saint-Esprit était une simple créature, semblable aux Anges, quoique d'un rang plus élevé.

Cette hérésie fut condamnée à Constantinople, et voici le décret porté par le pape saint Damase : " Si quelqu'un dit que le Saint-Esprit est une *créature* ou qu'il a été fait par le Fils ; si quelqu'un ne dit pas qu'il y a dans le Père, le Fils et le Saint-Esprit *une seule Divinité*, un seul pouvoir, une seule majesté, gloire et domination ; si quelqu'un ne dit pas que le Saint-Esprit *doit être adoré* par toute créature, comme le Père et le Fils, qu'il soit anathème."

Attributs
divins

puisqu'il possède les mêmes perfections infinies. L'Écriture attribue au Saint-Esprit les attributs divins.

L'ubiquité : " L'Esprit du Seigneur remplit l'univers."

L'omniscience : " L'Esprit pénètre tout, même les profondeurs de Dieu."

La toute-puissance : " Envoyez votre Esprit, et tout sera créé."

C'est encore au Saint-Esprit que sont attribuées, *par appropriation*, la rémission des péchés, la justification des pécheurs, la sanctification des hommes, l'effusion de la charité dans nos cœurs, la collation de tous les dons spirituels, enfin la direction de l'Église de Jésus-Christ.

Or, ces attributs et ces opérations ne conviennent qu'à Dieu.

Question A..... Hérésie de Macédonius ? Par qui a-t-elle été condamnée ?

Prière

Il y a, chers enfants, dans les œuvres de saint Hilaire, une belle prière, résumant ce que nous venons de dire : " O mon Dieu, dit-il, conservez en moi la pureté de la foi, afin qu'il me soit donné de vous posséder, vous qui êtes mon Père, de vous adorer avec votre Fils, et d'être digne de l'Esprit-Saint, qui procède de vous par votre Fils unique."

Pratique

Cette prière elle-même est résumée dans le signe de la croix.

109. Q.—Quel jour le Saint-Esprit descendit-il sur les Apôtres ?

AVIS

Les trois questions précédentes étaient nécessaires pour nous rappeler et compléter ce qui avait été déjà dit sur le Saint-Esprit, dans le chapitre de la Trinité ; reprenons maintenant l'historique des événements qui suivirent l'Ascension de Notre-Seigneur.

Le Saint-Esprit descendit... *Descendre* signifie qu'il apparut sensiblement, *comme s'il descendait*.

Le Saint-Esprit en effet est partout ; par conséquent lorsqu'on dit "qu'il *descendit* sous la forme d'une colombe au Jourdain", ou sous l'emblème "d'un vent impétueux et de langues de feu au cénacle," cela signifie que Dieu, ou la Trinité entière, agissant conjointement dans les œuvres extérieures, y opère une œuvre nouvelle, dont le signe sensible employé est le symbole.

sur les Apôtres... Ils étaient *douze*, réunis dans le cénacle, sans compter les saintes femmes et les autres disciples.

Là, ils persévéraient tous unanimement, dit le livre des Actes, dans la prière avec les femmes et Marie mère de Jésus. Ce fut en ces jours que *Pierre*, se levant au milieu des frères, qui étaient environ cent vingt, leur proposa de procéder au remplacement de Judas, qui s'était pendu et dont les entrailles s'étaient répandues à terre... Le sort tomba sur Mathias, qui dès lors fut associé aux douze Apôtres et compléta ainsi le collège apostolique.

le dimanche... Le mot *dimanche* vient du latin, et signifie le jour *grand dies magna*, ou le jour du Seigneur *dies dominica*.

Le dimanche est en effet le *premier* jour de la semaine :

Ce fut le premier jour de la création que le Père commença à manifester sa gloire, en créant la lumière.

Ce fut un dimanche que le Fils sortit glorieux du tombeau, vainqueur de la mort dans sa résurrection.

Ce fut un dimanche que l'Esprit-Saint descendit sur les Apôtres et par eux commença à renouveler le monde.

de la Pentecôte... *Pentecôte* signifie *cinquantième*.

La *Pentecôte* était une des plus grandes solennités juives : elle était célébrée cinquante jours après la Pâque, en mémoire de la promulgation de la Loi sur le mont Sinai, le *cinquantième* jour après la sortie d'Égypte.

Pour les chrétiens, la Pentecôte est considérée depuis les temps apostoliques, affirme saint Augustin, comme l'une des trois fêtes principales de la liturgie chrétienne.

Si l'on peut appeler Noël la fête de l'amour infini du Père, nous donnant son Fils unique ; et Pâques, la fête de l'amour infini du Fils, renaissant à la vie qu'il avait quittée pour nous ; la Pentecôte est la fête de l'amour infini du Saint-Esprit, se commanquant aux âmes, et leur imposant non une loi de servitude et de crainte mais une loi de grâce et de charité.

Ce fut donc le *cinquantième* jour après la Résurrection que le Saint-Esprit descendit visiblement sur les Apôtres.

Dix jours dix jours après l'Ascension de Jésus-Christ. " Dans peu de jours, vous recevrez le baptême du Saint-Esprit."

Cette promesse de Jésus-Christ aux Apôtres, se réalisa le dixième jour après l'Ascension du Sauveur, vers neuf heures du matin, les personnes réunies au Cénacle étant encore à jeun et en prière.

Cette retraite des Apôtres et des premiers disciples, pendant dix jours, peut servir de modèle aux fidèles qui font des exercices spirituels, afin d'obtenir des grâces abondantes de sanctification.

Questions A..... Sens du mot descendre? Les douze Apôtres? Dimanche?
B..... Le mot Pentecôte? Combien de jours après l'Ascension?

Réflexion " Il vous est utile que je m'en aille, avant dit Notre-Seigneur à ses Apôtres : car si je ne m'en vais pas, le Paraclet ne viendra pas vers vous : mais si je m'en vais, je vous l'enverrai." Joan. xvi, 7.

Pratique Demandons nous-mêmes à Jesus, monté aux cieux, de nous envoyer aussi comme aux Apôtres ce divin Consolateur.

(A suivre)

MARIE CAUSE DE NOTRE JOIE

TRENTE ET UNE LECTURES NOUVELLES
POUR LE MOIS DE MARIE
AVEC DE NOMBREUX ET TOUCHANTS EXEMPLES
RARES OU INÉDITS

Approuvé et recommandé par Mgr l'Évêque de Verdun.

Par l'Abbé HIMONET
Doyen démissionnaire de Souilly (Meuse)

CINQUIÈME ÉDITION

1 vol. in-12..... \$0.63

INSTITUT KNEIPP (DE MONTREAL)

No 2082 rue Ste-Catherine, près de la rue Bleury

Tratements hydrothérapiques suivant le système de l'abbé Kneipp

Départements complètement séparés pour les hommes et pour les femmes.

AFFECTIONS, DOUCES, BAINS, Etc.—CHAMBRES ET PENSION.

Grande salle de gymnase et de réaction pour chaque département.

Docteurs et Doctrices expérimentés,

L'institut comprend plus de 40 chambres spacieuses, bien aérées et bien éclairées
CONSULTATIONS. De 10 h. à 12 h., et de 4 h. à 6 h. tous les jours, dimanches et fêtes exceptés.

DR L'ECUYER

CATÉCHISME ET PREMIÈRE COMMUNION

- Abrégé de l'explication du Catéchisme**, par l'abbé Ambroise Guillois. 1 vol. in-12... \$0 50
- Après le Catéchisme.**—Cours d'instruction religieuse, par l'auteur du *Sommaire de la doctrine catholique* et des *Paillettes d'or*. 2 vol. in-18..... 1.10
- Catéchisme de persévérance**, ou exposé de la religion, par Mgr Gauvreau. 8 vol. in-8..... 8.75
- Catéchisme dogmatique et moral**, par M. Jean Couturier, ancien prêtre et curé de Léry. 3 vol. in-12..... 1.50
- Catéchisme du Catéchiste**, ou explication raisonnée de la doctrine chrétienne, par M. l'abbé E. Barthé et par M. l'abbé Fabre. 2 vol. in-12..... 2.00
- Catéchisme d'une mère chrétienne à ses enfants**, par Mme B. Valogne.—Les commandements de Dieu expliqués à mes enfants. 1 vol. in-12..... 0.75
- Catéchisme en histoires**, ou Recueil complet des exemples morales dans les Catéchismes. 1 vol. in-8 cart..... 0.25
- Cours abrégé de religion**, ou vérité et beauté de la religion chrétienne, par le Père F. X. Schouppé de la compagnie de Jésus. 38^e édition, 1 vol. in-12..... 0.75
- Choix de discours et allocutions** des plus célèbres orateurs pour la retraite et le jour de la première communion, par M. l'abbé J. Guillermin. 1 fort vol. in-12..... 0.88
- Cours complet d'Instructions** pour la retraite et le jour d'une première communion par M. l'abbé Brugate. 3^e édition, augmentée d'un appendice de traits historiques. 1 gr v. in-12. 0.75
- Cours de religion**, d'après l'ouvrage du R. P. E. Vilmeris S. J., par l'abbé Grosse. 7 vol. in-8. 11.25
- Explication du Catéchisme de la première enfance**, par l'abbé L. Kinet. 1 vol. in-12 cart..... 0.65
- Explication générale du Catéchisme** de la doctrine chrétienne, par D. Garcia-Mazo. 1 vol. in-18..... 0.63
- Explication historique, dogmatique, morale, liturgique et canonique** du Catéchisme, avec la réponse aux objections tirées des sciences contre la religion, par M. l'abbé Ambroise Guillois. 1 vol. in-12..... 3.00
- Exposition de la doctrine chrétienne**, par demandes et par réponses, divisée en trois catéchismes : 1^o Catéchisme historique, 2^o Catéchisme dogmatique, 3^o Catéchisme pratique, par le P. G. H. Bougeant de la Cie de Jésus. 1 vol. in-12..... 1.75
- Exposition de la religion chrétienne** mise à la portée de tout le monde, par un directeur des catéchismes de St-Sulpice. 4^e édition, 1 vol. in-18..... 0.15
- Flours de Charité** offertes aux premiers communiantes par le chanoine J. M. A. 1 vol. in-18. 0.25
- Flours eucharistiques** offertes aux premiers communiantes, par le chanoine J. M. A. 1 vol. in-18. 0.25
- L'année de la première communion**, souvenirs et promesses. 1 vol. in-18 rel. toile tr. rouge. 0.30
- La communion fréquente** des enfants. Brochure in-18..... 0.05
- La gerbe du Catéchiste** ou recueil d'histoires, de pensées et de paroles édifiantes, par l'abbé Debroise. 1 fort. v. in-12. 0.90
- La persévérance après la première communion**. Brochure in-18..... 0.05

- La première communion.**
Cours d'instructions précédé
d'une méthode, par M. l'abbé
F. Legendre. 3. vol. in-12..... 2.25
- La veille de la première com-
munion** ou l'enfant dans sa fa-
mille, par l'abbé A. Fritsch. 1
vol. in-12..... 0.50
- La voix du Pasteur au jour de
la première communion**, par
M. l'abbé Himonet. 1 vol. in-12 0.50
- Le Catéchisme en exemples.**
2 vol. in-8..... 2.50
- Le même, rel. en Basane propre.. 3.50
- Le catéchisme en images**,
par le R. P. Vasseur. 1 vol.
in-8 brochure..... 0.25
- Le Catéchisme de Rodez**
expliqué en forme de prônes,
ouvrage également utile au
clergé, aux communautés et
aux fidèles, par l'abbé Luche.
3 vol. in-8..... 4.00
- Le Catéchiste au XIXe siècle**,
par l'auteur du *Manuel complet
du Missionnaire*. 4 vol. in-8... 2.50
- Le Catéchiste, cours de religion**
et d'histoire sacrée à l'usage des
catéchismes de première com-
munion, par M. l'abbé Regnaud.
4 vol. in-18..... 1.00
- Le Catéchiste des grands et
des petits.** Nouvelle explication
simple, détaillée et pratique du
catéchisme pour la première
communion et la persévérance,
par M. l'abbé Jouve. 3 vol. in-12 2.50
- Leçons de catéchisme avec
citations et traits d'histoires**
pour chaque leçon, par l'abbé
Alphonse Bleau, 1 vol. in-12... 0.88
- Le grand catéchisme en
images.** Méthode pour ensei-
gner le catéchisme aux enfants,
aux illettrés et aux sourds-
muets, par l'abbé J. L. Ptre
aumônier. 1 vol. in-8 cart.... 0.75
- Le guide des adolescents avant
et après la première commu-
nion**, par le R. P. Ambroise de
Bergerac. 1 vol. in-12..... 0.75
- Le guide du catéchiste et du
prédicateur dans une retraite
de première communion**, par
l'abbé Debroise. 1 vol. in-12.. 0.75
- Le lendemain du beau jour de
la vie** ou Manuel de persévé-
rance après la première com-
munion, par M. l'abbé Fische.
1 vol. in-18..... 0.40
- Le lendemain du grand jour.**
Brochure in-18..... 0.05
- Le petit catéchisme en images**
par l'abbé J. L. Ptre. 1 vol.
in-8 cart..... 0.40
- Le petit directeur des caté-
chisme**, par M. l'abbé Turcan.
1 vol. in-12..... 0.88
- Le petit Manuel de la doctrine
chrétienne.** Brochure in-8 illus-
trée de nombreuses gravures... 0.15
- Les apprêts du grand jour de
la vie.** Brochure in-18..... 0.05
- L'hostie de la première com-
munion** ou le Don de Dieu, par
M. l'abbé Fritsch. 1 vol, in-12. 0.75
- Méthode de Saint Sulpice**
dans la direction des catéchis-
mes. 1 vol. in-12..... 0.63
- Modèles d'une bonne première
communion offerts aux enfants
pieux**, par le R. P. Huguet.
1 vol. in-12..... 0.50
- Petit catéchisme universel**,
par le cardinal Bellarmin.
1 vol. in-12 cart..... 0.25
- Petits traités sur la religion**,
par le R. P. Millet, de la Cis
de Jésus. 1 vol. in-12..... 0.50
- Plans d'instructions pour
retraites de première commu-
nion**, par M. Arnaud. 1 vol.
in-12 ... 0.75
- Premiers communicants en
retraites**, par M. Himonet. 1
vol. in-12..... 0.75
- Préparation au grand jour**
ou instructions simples et pra-
tiques pour la première com-
munion formant matières à
trois retraites. 1 vol, in-12... 0.88
- Recueil d'instructions pour la
première communion**, par Mgr
Martin. 1 vol. in-12..... 0.75
- Retraite de première commu-
nion et de seconde communion**,
par M. l'abbé Lecarlate. 1
vol. in-12..... 0.75

PARTIE LÉGALE

Rédacteur : **ALBY**

JUGES DE PAIX

QUESTION.—Quelles sont les principales qualités requises pour pouvoir être nommé juge de paix ?

Aspirant.

RÉPONSE.—Pour qu'un citoyen puisse être nommé juge de paix la loi exige les conditions suivantes. Il faut :

1° Qu'il soit *compétent*, c'est-à-dire qu'il ait l'intelligence et l'instruction suffisantes pour qu'il puisse s'acquitter convenablement des devoirs d'une si importante fonction. (Statuts refondus de Québec, article 2545.)

2° Qu'il ait sa résidence dans le district judiciaire pour lequel la nomination est faite. (Même article). Le lieutenant-gouverneur en conseil a cependant le droit, dans des circonstances exceptionnelles, de nommer des juges de paix avec juridiction dans toute la province ou dans plusieurs districts spécialement désignés. (S. R. Q. Art. 2572.) Dans les cas ordinaires un juge de paix ne peut agir comme tel que dans les limites du district pour lequel il a été nommé.

En vertu de l'article 125 du Code municipal le maire d'une municipalité est *ex-officio* juge de paix pendant l'exercice de sa charge. Il n'a cependant juridiction que dans les limites de sa municipalité.

3° Qu'il possède dans la province de Québec, *en pleine propriété ou à titre d'emphytéose, de bail à vie ou d'usufruit viager*, des immeubles de la valeur d'au moins douze cents piastres en sus des charges, rentes et dettes dont ils sont grevés. (S. R. Q. art. 2547.)

DECISIONS JUDICIAIRES

Nos tribunaux ont jugé dernièrement :

1° (Election municipale.)

Qu'un candidat, qui a été battu à une élection municipale, n'a pas le droit de contester l'élection de son adversaire si l'un de ceux qui l'ont mis lui-même en nomination n'était pas, lors de cette nomination, un électeur dûment qualifié à voter à cette élection. (Cour de circuit de Swetsburg, 25 mars 1897, *Re Alfred Paré, pétitionnaire, vs. J. Bruce Payne, Lynch, juge.*)

NOTE. Celui qui n'a pas payé ses taxes municipales et scolaires n'a pas le droit de voter à l'élection d'un conseiller municipal. (Code municipal, article 291 et Statuts refondus de Québec, article 6076.)

2° (Incendie.—Responsabilité des municipalités.)

Que les municipalités qui ne sont pas obligées par la loi d'avoir des pompes, corps de pompiers et autres moyens de protection, ne sont pas responsables des pertes causées par les incendies. Dans ce cas la mauvaise organisation de leurs corps de pompiers et le mauvais état dans lequel se trouvent leurs pompes ne sont pas des causes suffisantes qui donnent droit de réclamer d'elles des dommages-intérêts. (Cour supérieure de Montréal, mars 1897, *Re Jean-Baptiste Lépine vs. La ville de Maisonneuve*, Jetté, juge.)

3° (Responsabilité des agents.)

Qu'un agent, qui signe un contrat en cette qualité, est personnellement responsable s'il n'a pas donné le nom de son principal. (Cour de Révision, Montréal, décembre 1896, *Re Hamilton vs. Jones*.)

NOTE. Il s'agit dans cette cause d'un principal résidant ici. En vertu de l'article 1738 du Code civil l'agent ou facteur est toujours personnellement responsable si le principal réside à l'étranger. "Le facteur," dit cet article, "qui a son principal dans un autre pays est responsable personnellement envers les tiers avec qui il contracte, soit que le nom du principal soit connu ou ne le soit pas. Le principal n'est pas responsable envers les tiers sur semblables contrats, à moins qu'il ne soit établi que le crédit a été donné également au principal comme au facteur, ou au principal seul."

AUX CORRESPONDANTS

J. A.—Les lois qui ordonnent l'apposition de timbres sur les documents judiciaires doivent être exécutées strictement. Les documents qui ne portent pas ces timbres ne sont pas reçus devant les tribunaux.

Marchande publique.—Les femmes majeures, filles, veuves ou mariées, peuvent maintenant être admises comme témoins aux actes reçus devant notaire. La loi ne fait d'exception que pour les testaments. La femme mariée peut ainsi servir de témoin sans être autorisée par son mari. (Voyez le Statut de Québec de 1893, 56 Victoria, chapitre 39.) Les affectations hypothécaires dont vous parlez dans votre lettre sont valides. Hâtez vous de les faire enregistrer.

Propriétaire.—Votre fils majeur est temporairement absent de votre domicile parce qu'il étudie dans une université. Cette absence n'est pas fatale et elle ne peut pas lui nuire comme électeur. Il a, en conséquence, le droit absolu de se faire inscrire sur la liste électorale de votre municipalité. (Loi électorale de Québec de 1895, 59 Victoria, chapitre 9, section 9, § 9.)

NOTARIAT

On lit dans le *Petit Journal*, de Paris.

LE PRIX DES CHARGES DE NOTAIRE

Comme toutes les charges des autres officiers publics (avoués, greffiers, huis-siers, commissaires-priseurs, etc.), les études de notaires, on le sait, s'acquièrent à prix d'argent. Des propositions de loi déposées à la Chambre ont réclamé la suppression de cette vénalité des charges qui maintient forcément le taux des honoraires au détriment du public.

Car le coût d'une étude, bien que variable, est toujours important. D'une façon générale le prix est de huit fois le produit brut. Par exemple, une étude d'une ville des départements donnant 10,000 francs par an est achetée 80,000 francs. Le tiers ou le quart est presque toujours versé à la prise de possession et le reste réglé par des paiements annuels.

Le prix des études varie de quelques milliers de francs pour les notariats de 3e classe, jusqu'à un million pour les notariats de Paris. Ces dernières études sont excessivement recherchées et presque toujours transmises du père à son fils ou à un gendre, ou à un parent quelconque.

NOTE DE LA RÉDACTION. En France le nombre des notaires est limité par la loi. Ils ne peuvent pas instrumenter hors de l'étendue du ressort pour lequel ils ont été nommés. De plus les charges de notaire se vendent. Ici le nombre des notaires est illimité. Ils ont le droit d'instrumenter dans toute l'étendue de la province. Les charges de notaire ne se vendent pas comme en France. Les greffes des notaires peuvent cependant être cédés sous certaines conditions et avec la permission du lieutenant-gouverneur en conseil. Cette cession n'a pas les mêmes effets que la vente de la charge de notaire telle qu'elle a lieu en France. Son principal effet (et c'est à peu près le seul qui vaut la peine d'être noté) est de donner au notaire cessionnaire le droit de délivrer et de rendre authentiques les copies (signées par lui) des minutes de son cédant.

La cession d'un greffe n'est que temporaire. Elle ne peut pas être faite pour une période de plus de cinquante ans. (Voyez S. R. Q. articles 3607, 3684 et S. et 3192.)

Les Saints Evangiles Commentés

Par l'abbé **PERDRAU**

Ancien curé de Saint-Etienne du Mont, chanoine honoraire de Paris et de Versailles

Avec une lettre de Son Eminence le Cardinal Richard, archevêque de Paris

4 vol. in-12..... Prix : \$2.50

De tous les livres de piété, il n'en est pas de moins connu que le Saint Evangile ; c'est cependant le premier de tous et le plus beau. Bien des fideles pensent que l'Eglise leur défend de lire le texte même de l'Evangile : c'est une erreur. L'Eglise au contraire souhaite que chacun de ses enfants étudie, à leur source, les actions et les discours de Notre-Seigneur Jésus Christ. Mais elle veut que cette lecture se fasse avec discernement, dans un esprit d'humilité et d'obéissance. Elle demande que le texte soit accom-

pagne de notes qui empêchent les fidèles de s'égarer et leur donnent, dans les passages difficiles, le véritable enseignement de l'Eglise.

Au cours de mon long ministère, j'ai souvent trouvé des fidèles qui me demandaient à lire l'Evangile : je le leur donnais. Ils m'avaient ensuite qu'ils avaient de la peine à continuer cette lecture. Ou les notes étaient trop courtes, et ils ne comprenaient pas ; ou elles étaient trop longues, trop savantes, et cela les fatiguait. Ce n'était plus une pieuse lecture, c'était une étude. Ils auraient voulu quelque chose de plus facile, qui marchât avec le texte, en laissant à chacun ses allures libres et recueillies. On souffre d'être arrêté à chaque pas ; on perd la suite de l'action ou du discours qui vous occupe ; on a peine à se reprendre. Ne serait-ce que le soin d'aller chercher, au bas des pages, les notes qui correspondent au verset que vous lisez, c'est encore une distraction. J'ai donc essayé de m'associer avec mon lecteur ; m'arrêtant assez de temps pour qu'il puisse jouir des beautés de la route, tout en le laissant à ses propres impressions.

C'est une œuvre de piété que j'offre aux fidèles. J'ai résumé dans ce travail tout ce que j'ai prêché dans les paroisses pendant cinquante ans. J'évite, à dessein, les discussions d'exégèse et de critique ; je n'entre que le moins possible dans les questions de concordance, de lieux, de temps, d'histoire contemporaine, de théologie proprement dite. J'essaie de donner, sur les principaux passages de l'Evangile, le sentiment le plus suivi et le plus autorisé. Mon but est bien simple : je voudrais que chaque fidèle qui daigne me lire fût, après chaque chapitre, instruit et édifié.

J'aurais pu prendre la Concordance des quatre Evangélistes et présenter ainsi successivement chaque action, chaque discours de Notre-Seigneur Jésus Christ dans son entier développement. Je ne l'ai pas fait. J'ai pensé qu'il y avait plus de profit à lire l'Evangile tel que l'Eglise nous le présente. Chacun des auteurs sacrés a son caractère à part, son génie si j'ose dire ; c'est très important de le bien saisir. De cette façon, les mêmes faits, les mêmes paroles du Seigneur reviennent plusieurs fois sous les yeux ; mais ces répétitions ont leur utilité. Elles gravent en caractères plus profonds l'histoire divine dans l'esprit du lecteur. Un autre avantage, c'est de nous donner un texte plus net, plus de source. Toute concordance a son côté arbitraire, ne serait-ce que dans l'agencement des versets. Il vaut mieux suivre l'Evangile d'un bout jusqu'à l'autre. D'autant plus que chacun des auteurs sacrés rapporte les faits d'une façon qui lui est propre. Il y a assez de diversité dans l'unité du récit, pour qu'on prenne un nouvel intérêt à chaque fois qu'il se représente. Joignez à cela la difficulté où l'on se trouve, quand on fait de la Concordance, de donner d'une seule fois les explications principales apportées par les Pères. Avec notre manière de procéder, au contraire, ce qu'on n'a pas dit une première fois trouve sa place avec un autre Evangéliste. Ces points de vue différents changent la scène ; ils réveillent l'attention.

Je dois nommer les auteurs dont je me suis le plus servi. J'ai

pris pour guide M l'abbé Fillion, professeur au Séminaire Saint-Sulpice. Son commentaire sur les Évangiles est un travail achevé. Tout s'y trouve : exégèse, critique, connaissance de la tradition, théologie exacte, piété éclairée, par-dessus tout un sens très judicieux pour se décider dans les passages controversés ; avec un tel maître, on ne peut errer. Parmi les Pères de l'Église, je m'en suis tenu à saint Augustin. La Chaîne d'or de saint Thomas d'Aquin, les Commentaires de Cornélius à Lapidé m'ont été d'un grand secours. Toutes les fois que j'ai rencontré Bossuet, je l'ai écouté religieusement. L'ouvrage de M. Wallon sur les Évangiles, *traduction de Bossuet*, avec les passages du grand évêque qui les expliquent, m'a souvent facilité mon travail.

Qu'il me soit permis en finissant de dire un mot sur la manière dont l'Évangile doit être lu. Cette lecture est d'un ordre tout particulier : il la faut faire à la lumière de la foi ; on doit toujours la commencer et finir par la prière. C'est au Saint-Esprit qu'il appartient d'ouvrir notre cœur avant que la divine semence n'y tombe ; comme aussi, à la féconder de sa grâce, une fois que nous l'avons reçue.

Quand on commence un chapitre, on doit le lire entièrement soit dans la Vulgate, soit dans la traduction qui l'accompagne. Rien ne remplace cette lecture, on prend pour ainsi dire possession du chapitre qu'on va étudier : on s'en forme une idée d'ensemble. Que sont en effet les morceaux de l'Évangile que nous lisons le dimanche, à la messe, dans nos paroissiens ? Ce sont des tableaux détachés de leur cadre : remis à leur place, ils ont une toute autre valeur. Chaque chapitre de l'Évangile est une journée du divin Maître : nous le suivons comme faisaient les apôtres. S'il opère une guérison, un miracle, nous voyons les circonstances qui l'ont amené à le faire. S'il prononce un discours, nous suivons sa pensée, nous la voyons se développer sous nos yeux, nous savons à qui il s'adresse ; le lieu où il se trouve, les gens qui lui parlent, les questions qu'on lui adresse, tout donne à sa parole un sens spécial, une importance particulière. Dans l'Évangile chaque chapitre se lit attentivement ; chaque parole se médite et se pèse.

Lorsqu'une pieuse pensée se lève en votre cœur, cueillez-la précieusement. Apprenez-vous à chercher vous-même et à tirer de votre propre fonds. Ce qu'on a trouvé soi-même se retient mieux et vous est plus profitable. Pascal le dit très bien : " On se persuade mieux pour l'ordinaire par les raisons qu'on a soi-même trouvées, que par celles qui sont venues par l'esprit des autres." (*Pensées*, I, pag. 175, édit. Faugère).

C'est alors que vous pourrez lire avec utilité les commentaires qui sont à la suite du texte. Recevez humblement ce qui vous est offert ; choisissez ce qui va mieux à votre âme : il est impossible de tout goûter également.

Je me suis empressé de soumettre mon travail à l'examen de mes supérieurs ecclésiastiques : j'en ai reçu la permission d'imprimer. Un prêtre doit toujours être prêt à corriger ce qui lui serait échappé de contraire à la saine doctrine de l'Église.

LES GLOIRES DE MARIE

Par Saint Alphonse de Liguori, docteur de l'église. Traduction nouvelle par le P. Eugène Pladys, rédemptoriste.

2 vol. in-12..... \$1.25

CHAPITRE HUITIÈME

MARIE NOTRE SALUT.

*Et Jesum benedictum fructum
ventris tui nobis post hoc
exilium ostende.*

Et, après cet exil, montrez nous Jésus, le fruit béni de vos entrailles.

§ I

Marie délivre ses serviteurs de l'enfer.

I
Un serviteur
de Marie
ne peut
se damner ;
Sens de
cette
proposition.

Un serviteur de Marie, fidèle à honorer cette bonne Mère et à réclamer son secours, ne peut se perdre.

Cette proposition tout d'abord paraîtra peut-être hasardeuse à quelques lecteurs. Mais je les prie de ne pas la rejeter avant d'avoir lu mes explications. Quand on déclare impossible qu'un serviteur de Marie se damne, il ne s'agit pas de ceux qui s'autorisent de leur dévotion envers Marie pour pécher plus librement. Et ainsi c'est bien injustement que quelques-uns nous reprochent de tant exalter les miséricordes de Marie envers les pécheurs, et cela parce que ceux-ci en abusent pour commettre encore plus de péchés. Car nous disons que ces téméraires méritent, à cause de leur présomptueuse confiance, d'être traités avec rigueur et nullement avec bonté. On parle donc ici de ces serviteurs de Marie qui, à la fidélité avec laquelle ils honorent et invoquent la Mère de Dieu, joignent le désir de s'amender. Que ceux-ci se perdent, c'est, je le soutiens, moralement impossible. Or, ce sentiment, je le trouve exprimé par le père Crasset, dans son livre de la *Véritable Dévotion envers Marie* (1) ; et, bien avant lui, par Véga dans sa *Theologia Mariana*, par Mendoza, et par d'autres théologiens. Et pour nous assurer qu'ils n'ont pas tenu ce langage à la légère, voyons ce que disent là-dessus les docteurs et les saints. Quelque étonné que l'on puisse être de trouver ici tant de témoignages si ressemblants entre eux, j'ai voulu néanmoins n'en omettre aucun, précisément pour faire ressortir l'accord qui règne sur ce point parmi les saints Pères et les théologiens.

(1) *Vér. Dév.* p. I. tr. I. q. 7.

Selon saint Anselme, de même qu'on ne peut se sauver sans la dévotion à Marie et sans le secours de cette tendre Mère, de même on ne peut se damner si on l'implore et qu'on mérite ses bonnes grâces. " O Vierge comblée de bénédictions, lui dit le Saint, comme il est impossible que celui-là se sauve, qui se tient loin de vous et dont vous détournez les yeux, ainsi est-il impossible que celui-là se perde qui recourt à vous et sur lequel vous abaissez vos regards (2). " Tel est aussi le sentiment qu'exprime saint Antonin, presque dans les mêmes termes : " Comme il est impossible, dit-il, que ceux dont Marie détourne les regards de sa miséricorde, parviennent au salut, ainsi est-il nécessaire que ceux-là se sauvent et jouissent un jour de la gloire du ciel, qui attirent sur eux les yeux de Marie et méritent sa protection (1). " Donc, d'après saint Antonin, enchérisant sur la pensée de saint Anselme, les serviteurs de Marie se sauvent nécessairement.

I
La dévotion
envers Ma-
rie, seule
garantie
de salut :

Mais d'abord qu'on remarque la première partie de la proposition émise par ces deux saints, et que ceux-là tremblent qui font peu de cas ou qui par négligence se départent de la dévotion envers divine Mère. Impossible donc, disent saint Anselme et saint Antonin, qu'on se sauve, si on n'est pas protégé par Marie.

Impossible
de se sauver
sans cette
dévotion.

Or, cette même vérité, bien d'autres l'ont également affirmée. Tel le bienheureux Albert-le-Grand : " O Marie, dit-il, ceux qui ne se sont pas consacrés à votre service, périront tous (2). " Tel encore saint Bonaventure : " Quiconque néglige de servir Marie, mourra dans son péché (3). " Et autre part : " O Notre-Dame, celui qui pendant sa vie ne recourt pas à vous, ne parviendra jamais au royaume céleste (4). " Et dans son *Psautier de la Bienheureuse Vierge*, le Saint va jusqu'à dire que, s'il en est dont Marie détourne sa face, non seulement ces malheureux ne se sauveront pas, mais même tout espoir de salut a cessé pour eux : " O Vierge, si vous détourniez, vos regards, aussitôt s'évanouirait toute espérance de salut (5). "

Longtemps auparavant, saint Ignace martyr affirmait aussi qu'aucun pécheur ne peut se sauver sans le secours de la sainte Vierge ; par contre, ajoutait-il, grâce à sa mi-

(1) Sicut, o Beatissima ! omnis a te aversus et a te despectus necesse est ut intereat, ita omnis ad te conversus et a te respectus impossibile est ut pereat. *Orat.* 51.

(2) Sicut impossibile est quod illi, a quibus Maria oculos misericordiae suae avertit, salventur ; ita necessarium quod hi, ad quos convertit oculos suos, pro eis advocans, justificentur et glorificentur. P. 4. t. 15. c. xiv. § 7.

(3) Gens quae non servierit tibi, peribit. *Bibl. Mar.* Is. n. 29.

(4) Qui neglexerit illam, morietur in peccatis suis.

(5) Qui te non invocet in hac vita, non perveniet ad regnum Dei.

(6) A quibus averteris vultum tuum, non erit spes ad salutem. *Psall.* B. V. ps. 116-86-99.

séricordieuse intervention, beaucoup se sauvent qui, selon le cours de la divine justice, se seraient damnés. "O Vierge bénie ! s'écrie le saint Martyr, il ne se peut pas qu'aucun pécheur se sauve, si ce n'est par votre secours et votre crédit. Car ceux que la justice de Dieu ne sauve pas, la miséricorde sans borne de Marie les sauve en intercédant pour eux (1)." Certains critiques mettent en doute que cette sentence soit réellement de saint Ignace. Mais au moins, dit le père Grasset, on ne peut nier que saint Jean Chrysostome ne se la soit appropriée. Nous la trouvons également dans l'abbé de Celles. (2).

Quasi
navis
institoris.

Et l'Eglise elle-même applique dans ce sens à Marie ces paroles des Proverbes : *Tous ceux qui ne s'attachent pas à moi, se vouent à la mort éternelle* (3). En effet, comme le remarque Richard de Saint-Laurent sur cet autre texte des Proverbes où Marie est comparée à un navire : *Elle est devenue comme le vaisseau d'un marchand* (4), la mer de ce monde engloutira tous ceux que Marie ne recueille pas et qui se trouvent ainsi hors de l'arche du salut (5). Il n'y a même pas jusqu'à l'hérétique Ocolampade qui ne regarde comme un signe évident de réprobation le fait d'avoir peu de dévotion envers la Mère de Dieu : "Jamais, s'écriait-il, on ne m'entendra parler contre Marie. Car une dévotion languissante envers elle, est à mes yeux un signe manifeste de réprobation (6)."

Impossible,
avec elle, de
se perdre.

Au contraire, heureux qui implore Marie et reçoit ses conseils, et, comme elle-même l'atteste, *celui qui m'écoute ne sera pas confondu*, il ne se perdra pas (7). "O notre Souveraine, lui dit saint Bonaventure ; quiconque s'applique de grand cœur à vous servir, se tient loin, bien loin de l'enfer (8) ;" et cela, nonobstant tous les péchés dont il se serait, par le passé, rendu coupable contre Dieu. "Si pécheur qu'on ait été, dit saint Hilaire, on échappera, par la dévotion envers Marie, à l'éternelle perdition. (9)."

(1) Impossible est aliquem salvari peccatorem, nisi per tuum, o Virgo ! auxilium et favorem ; quia, quos non salvat Dei justitia, salvat sua intercessione Mariæ misericordia infinita. Ap. Lyr. *Tris. Mar.* l. 2. m. 45.

(2) *Cont. de V. M.* in prol.

(3) Omnes qui me oderunt, colligunt mortem. *Prov.* viii. 36.

(4) Facta est quasi navis institoris. *Ibid.* xxxi. 14.

(5) In mare mundi submergentur omnes illi, quos non suscipit Navis ista. *De Laud. B. M.* l. 11.

(6) Nunquam de me audietur, quasi averser Mariam, erga quam minus bene affici, reprobatae mentis certum existimem indicium. *S. de laud. D. in M.*

(7) Qui audit me, non confundetur. *Eccl.* xxiv. 30.

(8) Qui prestat in obsequio tuo, procul fiet a perditione. *Psalm. B. V.* ps. 118.

(9) Quantumcumque quis fuerit peccator, si Mariæ devotus exstiterit, nunquam in æternum peribit,

Aussi quelles peines ne se donne pas le démon pour amener les pécheurs, déjà privés de la grâce de Dieu, à désertier encore la dévotion envers Marie !

Sara, voyant Isaac jouer avec Ismaël et contracter ainsi de mauvaises habitudes, voulut qu'Abraham éloignât non seulement Ismaël, mais encore sa mère Agar : *Chasse*, lui dit-elle, *cette servante et son fils* (1). En vain eût-on congédié le fils, ce n'était pas assez pour Sara, si on ne renvoyait également la mère. Car elle pensait bien que le fils, en venant voir sa mère, continuerait à fréquenter la maison. De même, il ne suffit pas au démon d'avoir chassé Jésus-Christ d'une âme, il faut que la divine Mère en soit bannie à son tour : *Chasse*, dit-il, lui aussi, *chasse cette servante et son fils*. Autrement il craint que la divine Mère, à force de supplications, ne ramène son divin Fils dans cette âme. Et il a bien raison de le craindre ; car, d'après le docte père Paciucchelli, " celui qui persévère dans le service de la Mère de Dieu ne tardera pas, sous ses auspices, à recevoir Dieu lui-même (2)." III
Importance
décisive de
la dévotion
envers
Marie :

C'est donc à bon droit que saint Éphrem appelle si bien la dévotion envers Marie " la charité de la liberté (3)," c'est-à-dire le sauf-conduit pour échapper à l'enfer, et qu'il donne à la divine Mère elle-même le titre de " protectrice des damnés (4)." En effet, on ne saurait douter de ce qu'avance saint Bernard, à savoir que " Marie ne peut manquer ni de puissance ni de bonne volonté pour nous sauver (5)." La puissance ne lui manque pas ; car il est impossible qu'une seule de ses prières reste sans effet, selon ce que dit saint Antonin : " Impossible que la Mère de Dieu ne soit pas exaucée (6) ;" ou comme le dit également saint Bernard, " ce que cherche Marie, elle le trouve et elle ne peut essuyer un refus (7) ;" de telle sorte que jamais elle ne demande en vain et que toujours elle obtient ce qu'elle veut. Ce n'est pas non plus la volonté de nous sauver qui pourrait lui faire défaut ; car elle est notre Mère et elle désire plus vivement notre salut que nous ne le désirons nous-mêmes. S'il en est ainsi, comment se pourrait-il encore qu'un fidèle serviteur de Marie vint à se perdre ?—C'est un pécheur ! dit-on. — Eh bien ! qu'il continue à implorer cette bonne Mère et qu'il ait en même temps la volonté de se convertir, Marie prendra à cœur de lui obtenir les lumières nécessaires pour sortir de son mi-

Jésus
inséparable
de Marie ;

Ejice ancil-
lam hanc et
filium ejus.

Toute-
puissante de
solicitude
Marie pour
notre saint ;

(1) Ejice ancillam hanc et filium ejus. *Gen.* xxi. 10.

(2) Qui Dei Genitrici perseveranter obsequitur, non multa mora, et Deum ipsum in se recipiet. *In Salvæ Reg.* exc. 5.

(3) Charta libertatis.

(4) Patrocinatrix damnatorum.

(5) Nec facultas ei deesse poterit, nec voluntas. *In Assumpt.* s. 1.

(6) Impossibile est Deiparam non exaudiri. *P. 4. t. 15. c. 17. § 4.*

(7) Quod querit, invenit ; et frustrari non potest. *De Aquad.*

sérable état, la douleur de ses péchés, la persévérance dans le bien et finalement une bonne mort. Quelle mère se refuserait à sauver son fils de la mort, quand elle n'aurait qu'à demander pour lui grâce au juge ? Et nous pourrions seulement penser que Marie, cette mère si tendre pour ceux qui la servent, laisserait un de ses fils tomber dans la mort éternelle, quand d'un mot elle peut le sauver !

La dévotion
envers
Marie, grâce
décisive

Pieux lecteur, si nous sentons que le Seigneur nous a donné de l'amour et de la confiance envers la Reine du ciel, ah ! remercions-le. Car, dit saint Jean Damascène, Dieu fait cette grâce à ceux-là seulement qu'il veut sauver. Voici les paroles par lesquelles le Saint ravivait si bien son espérance et ravive la nôtre : " O Mère de Dieu, si je mets ma confiance en vous, je serai sauvé ; si je suis sous votre protection, je n'ai rien à craindre ; car vous être dévoué, c'est avoir des armes qui assurent la victoire, armes que Dieu n'accorde qu'à ceux qu'il veut sauver (1)." De là cette salutation qu'Erasmus adressait à la bienheureuse Vierge : " Salut, ô terreur de l'enfer et Espérance des chrétiens ! Plus votre dignité est sublime, plus ferme aussi est notre confiance en vous (2) ; " et c'est cette confiance qui nous donne l'assurance de notre salut.

Efforts
du démon
pour
nous le
ravir

Mais aussi quel dépit pour le démon de voir une âme persévérer dans la dévotion envers la divine Mère ! On lit dans la vie du père Alphonse Alvarez, grand serviteur de Marie, qu'un jour, durant une oraison où il ressentait davantage les tentations impures dont l'enfer avait coutume de l'assaillir, le démon lui dit : Cesse tes dévotions envers Marie et je cesserai de te tenter.

IV
Puissance
de Marie
sur l'enfer :

Le Seigneur apprit à sainte Catherine de Sienne, comme le rapporte Louis de Blois, que, dans sa bonté pour nous, il avait, en considération de son Fils unique dont Marie est la Mère, décrété qu'aucun pécheur ne deviendrait la proie de l'enfer, s'il implorait dévotement cette puissante protectrice. " Dans ma bonté, disait le Seigneur, j'ai voulu par égard pour le Verbe incarné, accorder à Marie, sa Mère, ce grand privilège : aucun homme, si pécheur soit-il, pour peu qu'il l'implore avec respect et dévotion, ne tombera jamais au pouvoir de l'enfer (3)."

Elle en pré-
serve sûre-
ment tous
ses servi-
teurs

Et déjà le Prophète-Roi, en demandant à Dieu de le préserver de l'enfer, alléguait l'amour avec lequel il s'appliquait à honorer Marie : *Seigneur, j'ai aimé la beauté de votre maison... Ne perdez pas mon âme avec les impies* (4).

Dix si
des rom
Dom estur.

(1) CRASSET, *Véc. Héc.* p. 1. tr. 1. q. 6.

(2) *Salve, inferorum Formido, christianorum Spes ! quo major est tua ; excellentia, hoc certior est nostra fiducia. Psal. ad V.*

(3) Marie, Filii matris Genitrici, a bonitate mea concessum est, propter incarnati Verbi reverentiam, ut quicumque, etiam peccator, ad eam cum devota veneratione recurrit, nullo modo diripiatur a demone infernali. *Concl. an. fid.* p. 2. c. 1.

(4) Domine, dilexi decorem Domus tue... : ne perdis eum impius. Deus, animam meam. *Ps. xxv 8.*

Il dit *Votre maison*, parce que Marie fut la demeure que Dieu lui-même se choisit ici-bas pour l'habiter au jour de son Incarnation et y trouver son repos, selon ce qui est écrit : *La Sagesse s'est bâti une demeure* (1).

" Il est bien sûr, disait saint Ignace martyr, que jamais on ne verra se perdre un homme ayant à cœur la dévotion envers la bienheureuse Vierge, Mère de Dieu (2) " " Ah ! s'écrie saint Bonaventure, s'inspirant de la même pensée, qu'elle est grande, ô Marie, la paix dont jouissent vos fidèles serviteurs dans cette vie, assurés qu'ils sont d'échapper en l'autre à la mort éternelle (3)." Jamais il n'est arrivé, jamais il n'arrivera, et même, assure le pieux Louis de Blois, " il ne peut arriver qu'un humble et dévot serviteur de Marie se perde pour l'éternité (4)." "

Combien n'y en a-t-il pas qui se trouveraient déjà dans l'enfer ou qui persévéraient encore dans leur endurcissement, si Marie n'avait obtenu de son Fils qu'il usât de miséricorde envers eux ? " Oui, dit Thomas à Kempis, combien de malheureux se verraient condamnés pour toujours, ou, s'abandonnant au désespoir, demeureraient dans leur obstination, si la très miséricordieuse Vierge Marie ne s'était interposée en leur faveur auprès de son divin Fils (5) ! " Bien plus, d'après le sentiment d'un grand nombre de théologiens, notamment de saint Thomas (6), la divine Mère a obtenu de Dieu pour beaucoup de personnes mortes en péché mortel, que leur sentence de condamnation fût suspendue et qu'elles-mêmes revinssent sur la terre, afin de faire pénitence. On en trouve plusieurs exemples, rapportés par de graves auteurs (7).

Entre autres, Flodoard (8), écrivain du dixième siècle, raconte d'un diacre de Verdun nommé Adelmars, qu'il

Elle arrache ceux-mêmes qui y sont condamnés.

Trois faits extraordinaires

(1) *Sapientia ædificavit sibi Domum. Prov. ix. 1.*

(2) *Nunquam peribit, qui Genitrici Virgini devotus seculusque exstiterit. Louxar. Bibl. t. 70.*

(3) *Pax multa diligentibus te, Domina; anima eorum non videbit mortem in æternum. Psalt. B. V. ps. 67.*

(4) *Fieri non potest ut pereat, qui Mariæ seculus et humilis cultor fuerit Par. an. fid. pa. l. c. 18.*

(5) *Quot fuissent æternaliter condemnati, vel in desperatione permansissent obstinati, nisi benignissima Virgo Maria pro eis interpellasset ad Filium ! Ad Nov. s. 23.*

(6) *Cfr. Suppl. q. LXXI. a. 5. ad 5^a.*

(7) En face de ces exemples et de ceux qu'on lira plus loin se pose la double question du droit et du fait. Question de droit : Dieu peut-il faire et la sainte Vierge peut-elle obtenir qu'une condamnation à l'enfer ne reçoive pas aussitôt son exécution ? Avec ces théologiens, et notamment avec saint Alphonse, il n'est personne qui ne réponde : Oui. — Question de fait : Est-il arrivé que, grâce aux prières de Marie, des pécheurs condamnés à l'enfer n'y aient pas été précipités, et qu'ils aient, par une bonne confession, effacé la sentence de leur condamnation ? Oui : car les faits que je cite, dit saint Alphonse, sont affirmés comme des faits réels et publics par de graves auteurs.

(8) *Chron. eccl. Rem. anno 934.*

revint à la vie au moment où, tout le monde le croyant mort, on allait l'ensevelir. Il déclara qu'il avait vu dans l'enfer l'endroit où, par sentence divine, il devait subir son supplice ; mais que, grâce aux prières de la bienheureuse Vierge, il revenait en ce monde pour faire pénitence. Pareillement Surius (1) raconte que la sainte Vierge avait obtenu pour un Romain, du nom d'André, mort dans l'impénitence, qu'il pût revenir à la vie, afin de recevoir le pardon de ses péchés. Pelbart (2) rapporte même que, de son temps, lors du passage des Alpes par l'armée de l'empereur Sigismond, on entendit un cadavre, dont il ne restait plus que les os, prendre une voix et demander un confesseur. Ce cadavre était celui d'un soldat qui, grâce à sa constante dévotion envers la Mère de Dieu, avait obtenu de vivre dans ces ossements jusqu'à ce qu'il se fût confessé ; il fit en effet sa confession et mourut ensuite (3).

Il ne faut assurément pas que quelque téméraire s'autorise de ces exemples et d'autres semblables pour suivre le cours de sa mauvaise vie, sous prétexte que Marie le délivrera de l'enfer, quand bien même il mourrait dans le péché. Et en effet, de même que ce serait une grande folie de se jeter dans un précipice avec l'espérance d'échapper à la mort par une de ces interventions de Marie dont on cite réellement plusieurs exemples, ainsi serait-ce une folie plus grande encore de s'exposer à mourir dans le péché en comptant présomptueusement sur la sainte Vierge pour échapper à l'enfer. Mais c'est uniquement à raviver notre confiance dans notre divine Mère que ces exemples doivent servir. Car, devons-nous penser, si, par son intercession, Marie a pu délivrer de l'enfer ceux-là mêmes qui étaient morts dans le péché, combien plus ne pourra-t-elle pas en préserver ceux qui, pendant leur vie, implorent son secours avec la bonne volonté de se convertir, et qui la servent fidèlement.

IV
Conclusion:

Une seule
prière de
Marie suffit
pour sauver
une âme ;

Disons-lui donc avec saint Germain : " O notre Mère, Vierge toute sainte, quel sera notre sort ? Nous sommes pécheurs ; mais nous voulons changer de vie et nous avons recours à vous, qui êtes la vie des chrétiens..." Ah ! notre Reine, avec quelle joie nous entendons saint Anselme s'écrier : " Celui qui aura mérité que Marie intercède, ne fût-ce qu'une fois, pour lui, celui-là n'entendra pas retentir à ses oreilles la parole de l'éternelle malédiction (5)." Non, il ne se damnera pas celui que vous aurez, au moins une fois, recommandé à Dieu. Priez donc pour

(1) *À Dic. S. Ann.* l. 1. c. 35.

(2) *Stell. B. F.* l. 12, p. 2. a. 1.

(3) *Cfr. LYNÆUS, Tric. Mari,* l. 1. son. 31.

(4) *Quid autem de nobis fiet, o Sanctissima Virgo, o Vita christi-
norum ! De Zona Dcip.*

(5) *Æternum vobis non sentiet ille, pro quo semel oraverit Maria.*

nous et nous échapperons à l'enfer. " Qui osera me dire, ajoute Richard de Saint-Victor, qu'en arrivant au tribunal de Dieu, j' n'y trouverai pas mon juge tout disposé à la miséricorde, puisque c'est vous-même, ô Mère de miséricorde, qui vous chargerez de défendre ma cause (1) ? " Le bienheureux Henri Suson faisait profession d'avoir remis son âme entre les mains de Marie, et il ajoutait que si jamais il avait à subir une sentence de condamnation, il demanderait au divin Juge de la faire passer par les mains de Marie. " Si mon juste Juge, s'écriait-il, veut me condamner, moi, son serviteur, eh bien ! qu'il remette, ô Marie, la sentence entre vos miséricordieuses mains (6). " Il comptait bien que la sainte Vierge, après avoir reçu la sentence de condamnation, trouverait, dans sa miséricorde, le moyen d'en empêcher l'exécution.

Impossible
qu'un
serviteur de
Marie soit
condamné
par
Jésus-
Christ ;

Telle est aussi ma profession de foi, ô ma très sainte Reine, et telle est mon espérance. Je veux donc vous dire avec saint Bonaventure et répéter sans cesse : " J'espère en vous, ô ma Souveraine, et je ne serai pas à jamais confondu (3). " Oui, ô Marie, c'est en vous que j'ai déposé toutes mes espérances. Aussi est-ce en toute assurance que je compte échapper à l'enfer et parvenir au ciel pour vous louer et vous aimer durant toute l'éternité.

(1) Si accedam ad iudicium, et Matrem misericordie in causa habuero mecum, quis iudicem denegabit propitium ? *In Cant.* c. 3V.

(2) Si Iudex servum suum damnare voluerit, per manus tuas piissimas hoc faciat. *Hor. Sap. xl. l. l. c. 16.*

(3) In te, Domina, speravi ; non confundar in æternum. *Psalt. B.V. ps. 30*

TRAITEMENT DE L'ÉPILEPSIE

HEUREUX RÉSULTATS

PENDANT PLUSIEURS ANNÉES D'EXPERIENCES

RÉFÉRENCES ET CERTIFICATS

DOCTEUR L. A. G. JACQUES

224 RUE AMHERST

MONTREAL.

A Messieurs les Curés et aux
Communautés Religieuses.

" L'Union St Pierre " de Montréal offre à prêter une
somme de cinq à six mille dollars. Conditions très avantageuses.
S'adresser à

J. & MARTIN

Chez MM. Gadieux & Derome - - - - MONTREAL.

PHILOSOPHIE DE SAINT THOMAS

LA NATURE HUMAINE

Par M. J. GARDAIR

Professeur libre de Philosophie à la Faculté de Lettres de Paris, à la Sorbonne.

1 vol. in-12..... 90 cts

TABLE DES MATIÈRES

I

LA PHILOSOPHIE DE SAINT THOMAS

INTRODUCTION

Il y a dans la doctrine de saint Thomas, une véritable philosophie.—La nature humaine y est présentée comme la synthèse de tous les genres d'être créés.

I.—LA RAISON ET LA FOI

I. Certaines vérités peuvent être démontrées par la raison naturelle, elles forment le domaine spécial de la philosophie.—II. Rôle de la raison et de la foi à l'égard des vérités qui sont en même temps l'objet de l'une et de l'autre ; la foi vient au secours de la raison pour faire adhérer à ces vérités un plus grand nombre d'esprits, plus rapidement et plus sûrement.—III. Le même esprit ne peut à la fois sur la même vérité faire acte de science et de foi ; mais l'un peut savoir ce que croit un autre.—IV. La science ne diminue pas le mérite de la foi.—La foi vive porte à rechercher la science de ce qui peut être connu par la raison.

II.—LA NATURE HUMAINE

I. La doctrine de saint Thomas sur la nature humaine est en connexion avec toutes les autres parties de sa philosophie.—Aperçu sur la nature des êtres corporels autres que l'homme : corps bruts, végétaux et animaux ; à quel point ils sont dépendants de la matière.—Aperçu sur la nature de l'homme : il n'est pas esprit pur ; mais l'âme qui le forme avec la matière est, néanmoins, spirituelle et immortelle.

II

LA MATIÈRE ET LA FORME

INTRODUCTION

Pour connaître l'homme, qui est corps et esprit, il faut savoir d'abord ce que c'est qu'un corps, et pour cela, d'après Aristote et saint Thomas, définir la matière et la forme, les deux éléments de toute substance corporelle.—Un examen critique est nécessaire de la théorie empruntée par saint Thomas à Aristote sur la constitution des corps.

I.—LES TRANSFORMATIONS DE LA MATIÈRE

I. Selon Aristote, les changements que subissent les corps, montrent en eux la coexistence d'une matière première persistante et de formes qui se succèdent pour la constituer en substances diverses : la combinaison des éléments donne naissance à un composé dont la forme remplace celle des composants.—Formes substantielles et formes accidentelles.—II. La science moderne a-t-elle prouvé la fausseté de la théorie d'Aristote et de saint Thomas sur la combinaison des corps ?—La notion des atomes peut être entendue dans un sens qui ne contredit pas cette théorie.

II.—CONSTITUTION ESSENTIELLE DES CORPS

I. La distinction entre les propriétés communes et les propriétés spécifiques des corps peut être invoquée en faveur de la théorie de la matière et de la forme.—II. Un autre argument favorable peut être tiré de l'opposition entre l'étendue indéfiniment divisible et l'unité naturelle des corps.—III. Les deux caractères d'inertie et d'activité sont aussi en faveur de la même théorie.

III LA VIE INTRODUCTION

Les vivants ont une activité supérieure à celle des corps bruts.—La vie a des degrés divers.

I.—LES VIVANTS

I. Définition de la vie par le mouvement spontané, entendu dans un sens large.—Les divers genres de vivants et les différents degrés de la vie : plante, animal, homme ; vie végétative, vie sensitive, vie rationnelle.

II.—LES PRINCIPES DE VIE

I. Les différents degrés de la vie supposent différents principes de vie, formes substantielles appelées âmes, douées de puissances plus ou moins parfaites.—Les puissances sont distinctes de l'essence et en émanent.—II. Analyse du mouvement spontané qui caractérise la vie : différence entre ce mouvement et celui des corps bruts.

IV NATURE DES FORMES SUBSTANTIELLES INTRODUCTION

Les formes substantielles qui sont unies à la matière, en sont-elles toutes dépendantes ?—La question se pose d'abord pour les formes inférieures à l'âme humaine : les unes sans connaissance ; les autres, principes de connaissance sensible.

I.—LES FORMES DES CORPS BRUTS ET DES VÉGÉTAUX

I. La forme substantielle du corps inorganique est dépendante de la matière : les opérations d'un seul corps le démontrent.—II. Le principe de vie de la plante est dépendant aussi de la matière : les opérations végétatives manifestent cette dépendance.

II.—L'ÂME DES BÊTES

I. Discussion des objections qui tendraient à prouver que l'âme des bêtes est indépendante de la matière. Il n'y a pas de raison suffisante pour que les puissances sensibles soient indépendantes de l'organisme, ni, par conséquent, pour que l'âme sensitive des bêtes soit indépendante du corps.—II. La singularité matérielle de la connaissance animale montre la dépendance de l'âme des bêtes à l'égard de la matière. On peut voir aussi cette dépendance dans les passions animales et les mouvements qu'elles provoquent.

V L'ÂME HUMAINE INTRODUCTION

L'âme humaine a deux caractères fondamentaux : simplicité et spiritualité.

I.—SIMPLICITÉ DE L'ÂME

I. L'âme humaine, comme toute créature, est un composé d'essence et d'être actuel. Mais dans son essence, elle est simple, sans composition de matière et de forme : car en elle-même elle est forme.—Néanmoins, elle a de nombreuses puissances d'opération.—II. L'âme humaine n'est pas étendue, et cela précisément parce qu'elle n'a pas de matière en elle-même. La simplicité de l'acte intellectuel est, d'ailleurs, une preuve de la simplicité incorporelle de l'âme.

II.—SPIRITUALITÉ DE L'ÂME

I. La connaissance proprement humaine a pour caractères l'universalité et la nécessité.—Que faut-il entendre par universel ?—La volonté humaine a pour objet l'universel.—II. La connaissance et l'amour de l'universel prouvent que l'âme de l'homme est indépendante de la matière corporelle, parce que cette matière limite à l'individuel tout ce qui dépend d'elle. Le nécessaire, qui est un point de vue de l'universel, prouve aussi, parce qu'il est connu et aimé par l'âme humaine, l'indépendance de cette âme vis-à-vis de la matière, c'est-à-dire sa spiritualité.—III. Autre argument de saint Thomas : Si l'âme n'était pas indépendante de la matière corporelle, son intelligence ne pourrait pas con-

naître les natures de tous les corps.—Discussion' de cet argument.—Réfutation d'une objection qui s'appuie sur l'individualité de l'âme pour combattre la preuve de la spiritualité par l'universel.

VI

DURÉE ET ORIGINE DES FORMES SUBSTANTIELLES

INTRODUCTION

La durée et l'origine des formes substantielles sont connexes entre elles et proportionnées à la nature de ces formes.

I.—LES FORMES PÉRISSABLES

I. Le principe de vie de la plante et l'âme de la bête, n'étant pas indépendants de la matière, ne sont pas immortels : ils sont périssables comme les formes de substances inorganiques.—II. Toutes les formes substantielles dépendantes de la matière, âme de la plante et de l'animal comme les formes des corps bruts, doivent leur origine à une évolution naturelle de la matière.

II.—L'ÂME IMMORTELE

I. L'âme humaine, précisément parce qu'elle est spirituelle et indépendante de la matière, est immortelle.—Autres preuves de l'immortalité, tirées du désir de vivre toujours, de la perfection que l'âme trouve dans la connaissance et l'amour de ce qui est impérissable, et de la nécessité morale d'une compensation, après la mort, aux injustices de la vie présente.—Affirmation de l'immortalité de l'âme par Aristote.—II. L'âme humaine, spirituelle et subsistante en elle-même, ne peut être produite par une génération corporelle, ni émanée de l'âme des parents, ni être détachée de la substance de Dieu : il faut une création divine pour lui donner l'être.

VII

UNION DES FORMES SUBSTANTIELLES ET DE LA MATIÈRE

INTRODUCTION

L'explication de la nature humaine exige la solution de ce problème : comment les formes substantielles sont-elles unies à la matière ?

I.—LES SUBSTANCES INFÉRIEURES

I. La forme substantielle donne l'unité avec l'être à la substance composée de matière et de forme.—Une substance ne peut avoir qu'une seule forme substantielle ; cette forme est une immédiatement à la matière première pour constituer la substance composée.—II. Union de la forme et de la matière et unité de forme dans le corps inorganique, dans le végétal, dans l'animal.—Toute forme supérieure possède, outre ses vertus propres, les vertus des formes inférieures.

II.—L'HOMME

I. L'âme humaine est la forme substantielle du corps humain. Elle est unie immédiatement à la matière première pour former l'homme, substance composée. Elle est la seule forme substantielle, la seule âme, de l'homme. Elle est, tout à la fois, principe de formation du corps, de vie végétative, de vie sensitive et de vie intellectuelle.—Réfutation d'objections contre cette théorie : elle n'est pas contradictoire avec la spiritualité de l'âme.

VIII

MODES D'EXISTENCE DE L'ÂME DANS LE CORPS

INTRODUCTION

L'âme existe dans le corps et par son essence et par ses puissances d'opération. distinction de ces deux modes d'existence.

I.—EXISTENCE ESSENTIELLE DE L'ÂME

I. Comme toutes les formes substantielles, l'âme humaine est, par son essence, tout entière dans le corps et tout entière dans chaque partie du corps.—II. L'âme, cependant, ne communique son être au corps que dans la mesure où celui-ci peut le recevoir. L'être de l'âme n'en est pas moins indivisible.

II.—EXISTENCE DES PUISSANCES DE L'ÂME

I. Les puissances d'opération des formes substantielles ne sont pas nécessaire-

ment toutes dans le corps tout entier ni dans chaque partie du corps.—Problème de certains vivants, plantes et animaux inférieurs, dont les fragments séparés continuent de vivre : solution d'Aristote et de saint Thomas.—Dans les vivants supérieurs, notamment dans l'homme, chaque puissance organique n'est que dans son organe. Les puissances intellectuelles, intelligence et volonté, sont dans l'âme seule.—II. D'après saint Thomas, c'est par un contact de vertu que l'âme humaine communique au corps ses puissances végétatives et sensibles.—L'âme est le principe de ces puissances ; mais elle est dans leurs organes respectifs comme dans leur sujet.—Toutes les puissances de l'âme sont ordonnées entre elles et sont mises en communication ensemble par l'essence de l'âme, où elles ont leur racine.

IX

L'HOMME INDIVIDUEL

INTRODUCTION

La connaissance de la nature humaine en général doit se compléter par l'étude de la constitution et de la génération de l'homme individuel.

I—CONSTITUTION DE L'INDIVIDU

I. La matière est le principe d'individuation des formes dans les êtres corporels.—Application aux êtres inférieurs à l'homme.—L'âme humaine, bien que subsistante en elle-même, prend le caractère individuel par son union à la matière d'un corps.—Elle n'existe pas avant cette union.

II—GÉNÉRATION DE L'ÊTRE INDIVIDUEL

I. Dans le règne végétal, la semence transmet la vertu génératrice de la plante pour former une plante semblable.—Dans la génération des animaux sans raison, un certain principe de vie végétative précède l'âme sensitive, et celle-ci remplace la première âme.—Dans la génération de l'homme, une âme sensitive succède aussi à une âme végétative qu'elle remplace, et l'âme humaine arrive ensuite pour remplacer les deux âmes précédentes et compléter l'être individuel.—II. Réfutation de quelques objections contre la théorie de la succession des âmes dans la génération.—Défaut de plusieurs autres solutions du problème dont il s'agit. Explication de l'hérédité des dispositions individuelles.

X

L'ÂME SÉPARÉE DU CORPS

INTRODUCTION

L'âme humaine à cause de spiritualité et de son immortalité, étant séparable du corps, en quel état se trouve-t-elle après que la mort l'en a séparée ? Il y a lieu d'examiner ce qu'elle devient, d'abord en tant que forme du corps et principe des puissances organiques, puis comme principe et sujet des puissances intellectuelles.

I—L'ÉNERGIE CORPORELLE DE L'ÂME

I. L'âme séparée conserve la capacité d'être formée d'un corps et une inclination naturelle à s'unir à la matière.—Les puissances organiques ne sont plus dans l'âme séparée, ni comme puissances opérantes, ni même comme presu puissances.—II. Dans l'âme séparée, reste la racine des puissances organiques.—L'âme garde, après la mort, une adaptation individuelle au corps qu'elle formait

II—L'ACTIVITÉ INTELLECTUELLE DE L'ÂME

Les puissances intellectuelles, entendement et volonté, demeurent dans l'âme séparée, qui en est le sujet.—Elles opèrent alors avec le secours d'idées qu'elles reçoivent de Dieu par une influence naturelle et au moyen des connaissances habituelles qu'elles avaient acquises dans la vie précédente.—II. Les âmes séparées sont en communication intellectuelle avec les autres âmes séparées.—Mais, dans l'ordre naturel, elles ignorent ordinairement ce qui se fait sur la terre.—Elles connaissent les lois de l'univers physique, mais leur science est plus vague que celle des esprits purs.—Aucune intelligence créée ne peut voir naturellement l'essence de Dieu.

L'HORLOGER DE NUREMBERG

A M. LE COMTE NAURICE D'ANTIGNÉ

suite

VI

L'ESSAI

Le printemps était fini, l'été s'avavançait et Lorenz, qui avait depuis longtemps déjà porté son sixième aigle au vieil horloger, n'entendait plus parler de lui. Hyrcanus, soit qu'il eût craint d'avoir trop parlé, soit qu'il ne fût pas en mesure de satisfaire la curiosité de son jeune ami, avait décliné sa promesse de lui montrer son atelier.

— Je vous le ferai voir plus tard lui dit-il, quand j'aurai terminé certain mécanisme qui vous intéressera.

Lorenz commençait à oublier l'horloger. On parlait de guerre, et, avide de nouvelles, il courait le pays et venait souvent à Nuremberg.

Un jour qu'il avait donné rendez-vous à un capitaine recruteur de ses amis, sous le porche de Saint-Laurent, cet ami n'arrivait pas. Une pluie d'orage survint, et Lorenz entra dans l'église. Elle était fort assombrie par les vitraux et les nuages noirs, et quelques femmes effrayées priaient dans la chapelle de la Sainte Vierge. Lorenz, après une courte oraison, regarda l'heure à la lueur d'un éclair. Elle allait sonner: il s'approcha, comme il le faisait dans son enfance, pour voir les figurines de bois sortir au moment où sonnerait l'heure. Elle sonna, mais saint Michel terrassant le dragon infernal ne parut pas, les anges munis de trompettes restèrent muets, et le coq de saint Pierre ne chanta point. Et alors seulement Lorenz s'aperçut qu'à l'intérieur du petit édi-

fice ajouré qui contenait cette horloge, une lumière brillait et l'on entendait le son d'une lime.

Il s'approcha, appliqua son oeil aux découpures du bois, et aperçut Hyrcanus assis et travaillant à la lueur d'une petite lampe. Il le salua, et Hyrcanus, reconnaissant sa voix, fit une exclamation de joie.

— Ah ! dit-il, que vous arrivez à propos, monsieur Lorenz. Je ne savais comment vous avertir et j'ai grand besoin de vous.

Mon Gnomon est en pleine révolte. Il me faudra le chasser bientôt, mais je ne puis m'en défaire que quand j'aurai trouvé un homme capable de me rendre les mêmes services que lui. Mais ce n'est pas là mon plus grand souci. Ecoutez, il faut absolument que demain vous veniez me chercher en litière et que vous m'emmeniez en rase campagne d'abord, hors de la ville, puis dans un bois bien désert. — Il faut que nous soyons seuls, absolument seuls, sauf un palefrenier pour conduire les chevaux, un homme stupide, s'il le peut. Je le paierai bien.

— Il faut aussi que vous fassiez l'achat d'une armure complète de mailles d'acier, la meilleure et la plus légère que vous puissiez trouver. Il faut me garder le secret, et venir me prendre à ma porte, demain matin, dès huit heures. Est-ce convenu ?

— Tableu ! comme vous y allez, Hyrcanus ! dit Lorenz en riant. Une litière, des mules, un garçon stupide, ce n'est pas difficile à se procurer, mais encore faut-il quelque finance ; une armure à mailles me plai-

rait, mais cela coûte gros, et quant à aller vous promener au bois demain, c'est sans doute fort agréable, mais on m'a invité à un tir à arc suivi d'un banquet, et je vous avoue que je regretterais cette partie.

—Non, vous ne la regretterez jamais, soyez-en certain.

—Quant à del'or, en voilà. En voulez-vous davantage ? Vous en aurez. Et allongeant sa main vers Lorenz, il lui passa une bourse pleine de florins d'or.

—Vous avez un excellent procédé pour lever les objections, dit Lorenz : demain matin à huit heures, je serai au rendez-vous. Avez-vous autre chose à me recommander ?

—Non, non, partez vite.

Laissez-moi finir ma besogne.

Ah ! quel supplice d'être astreint à concentrer mon attention, à perdre les plus précieuses de mes heures, sur un travail mécanique, quand toute ma pensée est ailleurs, quand je suis proche de toucher le but !

Il se remit à limer avec fureur une barre d'acier, et Lorenz courut chez l'armurier faire emplette du plus beau vêtement d'acier qu'il put trouver.

Le lendemain, vers dix heures, la litière qui portait Hyrcanus et un assez volumineux paquet arrivait escortée par Lorenz à cheval, près d'un bois, situé à une lieue de Nuremberg. C'était une propriété du baron d'Itenbach : elle était entourée de fossés pleins d'eau et fermée d'une grille, et Lorenz, qui aimait à y chasser, en avait toujours la clef sur lui.

Lorenz fit arrêter près de la grille, ordonna au muletier de l'attendre, et prenant d'abord le gros paquet, le porta dans le

bois et le posa avec précaution au pied d'un chêne, puis il revint prendre maître Hyrcanus, le chargea sur ses épaules, comme il eut fait d'un enfant, et le porta près du mystérieux objet.

Puis retournant sur ses pas, il alla s'assurer que la grille était bien fermée, et revint vers Hyrcanus.

En l'attendant, le petit vieillard n'était pas resté inactif.

D'une main adroite, mais tremblante d'émotion, il avait ouvert l'enveloppe que fermaient des courroies de cuir, et il déploya aux regards étonnés de Lorenz une paire d'ailes gigantesques, attachées à une sorte de cuirasse aux articulations compliquées. Lorenz reconnut les plumes de ses aigles, montées avec tant d'art que ces ailes artificielles se repliaient comme celles d'un oiseau vivant.

—Approchez-vous, dit Hyrcanus, là ! Mettez cette cuirasse, mais d'abord, ôtez vos habits et revêtez-vous de l'armure de mailles. Il le faut.

Lorenz, étonné, obéit ; il s'équipa en un tour de main, et apparut à Hyrcanus semblable à un saint Michel, sauf le glaive.

Il était si beau ainsi, avec ses grandes ailes repoussées, que Hyrcanus s'écria : — Vraiment, Lorenz, vous semblez plutôt un archange qu'une créature humaine. Mais écoutez : voici l'instant qui va décider si je suis un insensé ou un homme de génie. Approchez-vous, baissez-vous, et sur votre vie, faites ce que je vous dirai, rien de plus, rien de moins. Je vais monter les rouages, imprimer le mouvement à vos ailes. Des que vous les sentirez trember, levez les bras en joignant vos mains comme pour

nager, élanchez-vous ! — Si j'ai réussi, vous planerez, vous vous dirigerez comme un nageur dans l'eau. Mais ne vous éloignez pas : restez près de terre, et quand vous voudrez arrêter ou modérer le mouvement de vos ailes, poussez ce bouton.

Lorenz se disait intérieurement : — Ce pauvre homme est fou ; si encore je m'élançais d'un lieu élevé, mais partir de terre, avec ce lourd attirail, cette armure ! Quelle folie !

Pourtant il se baissa vers Hyrcanus, et celui-ci ayant touché quelques ressorts, lui dit :

— Que sentez vous ?

— Un battement sur la poitrine, dit Lorenz. Quelque chose qui palpite, comme un cœur d'acier qui s'ajouterait au mien. Et, ah ! mon Dieu ! Je me sens soulevé, les ailes s'élevant mes pieds quittent la terre !

— Nagez ! s'écria Hyrcanus, pâle comme un spectre.

— Je m'envole ! dit Lorenz. Victoire !

Et il se mit à nager dans l'air à vingt pieds de hauteur, tournant, planant, redescendant à volonté, ivre de joie et de surprise, et tandis qu'il planait autour de la clairière, il voyait, autre merveille ! Hyrcanus marchant, courant, suivant tous ses mouvements, l'oeil en feu, les bras élevés. La joie l'avait guéri, rajeuni, ce n'était plus le même homme.

— Redescendez ! cria-t-il. Je n'ai monté le mouvement que pour dix minutes. Vos ailes vont se fermer.

Lorenz redescendit et au moment où il posait le pied sur le gazon, ses ailes se replièrent doucement et le cœur d'acier cessa de palpiter.

L'inventeur et son jeune ami s'embrassèrent alors, et Lorenz s'écria :

— Vraiment, vous devez rendre de grandes actions de grâce au bon Dieu, maître Hyrcanus. Vous marchez.

— Je n'y pensais pas : oui, en vérité, je marche ! Ah ! Lorenz, il me semble que c'est le feu du ciel qui circule dans mes veines. Je me sens fort, agile, comme à vingt ans. Je veux essayer mes ailes !

— Les voici, maître. Voulez-vous aussi l'armure.

— Non. L'expérience est faite, l'armure sera nécessaire pour faire un voyage aérien pour braver les flèches et les balles mais ici nous ne risquons rien.

Il s'équipa, et bientôt, s'élevant en l'air, plana au-dessus de la tête de Lorenz, non avec la même grâce que lui, assurément, mais tout aussi aisément.

Au moment où il redescendait sur le gazon, les yeux de Lorenz s'étant abaissés vers la terre, il crut voir dans un buisson une tête hideuse, de gros yeux brillants sous des sourcils remplis de vase verdâtre. Saisissant son épée qu'il avait posée à terre, il courut vers cette apparition, mais l'être qu'il avait entrevu fuyait déjà, et il l'entendait briser des branches sur son passage et se jeter à l'eau. Lorsque Lorenz arriva sur le bord du fossé, l'eau était encore agitée, mais il ne vit personne.

Ne sachant s'il avait eu affaire à un homme ou à un animal, il revint vers Hyrcanus, qui s'occupait à envelopper son précieux appareil.

à suivre